



Direction de l'Eau et de l'Assainissement

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**



2021

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

A – Les caractéristiques des ouvrages de collecte et de traitement

- 1 – Les systèmes épuratoires
- 2 – Les rendements épuratoires

B – La collecte

- 1 – Le réseau et les branchements
- 2 – Les abonnés
- 3 – Les volumes

C – Les charges de Pollution

- 1 – Eaux en sortie de station
- 2 – Les boues
- 3 – L'épandage

D – La Gestion des abonnés

- 1 – La facturation
- 2 – Les courriers

II – LES INDICATEURS FINANCIERS

A – Le Prix de l'Assainissement

- 1 – Les consommations
- 2 – Les prestations spécifiques

B- Le compte analytique d'exploitation

- 1 – Les recettes d'exploitation
- 2 – Les dépenses d'exploitation
- 3 – La dette communautaire
- 4 – Les investissements

C- Les autres données économiques

ANNEXES

- 1 – Les rubriques de la facture
- 2 – Les factures types à 120 m³
- 3 – Les indicateurs de performance
- 4 – Notes des Agences de l'Eau
- 5 – Bilan des demandes et réclamations
- 6 – Bilans d'auto-surveillance des stations

PRESENTATION GENERALE

La COMMUNAUTE de VILLES du PAYS de FLERS (C.V.P.F), qui s'est constituée le 1^{er} janvier 1994, a inclu dans ses attributions l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des communes adhérentes.

La C.V.P.F. assurait les compétences EAU et ASSAINISSEMENT selon des modalités de gestion différentes du fait de l'histoire particulière des communes. Elle le faisait en régie directe pour certaines communes, en délégation de services pour d'autres ou par adhésion à des syndicats mixtes pour les dernières.

Au 1^{er} janvier 2000, la C.V.P.F. a été transformée en Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (C.A.P.F) ; celle-ci assure toujours les compétences eau et assainissement, mais elle est sortie de l'ensemble des syndicats.

Le contrat avec la SAUR étant arrivé à échéance, la C.A.P.F. a repris la gestion en régie de l'adduction d'eau potable, au 1^{er} juillet 2002, de Caligny, Cerisy Belle Etoile, La Bazoque et Montilly sur Noireau.

Plusieurs contrats avec VEOLIA sont arrivés à échéance, ce qui a permis la reprise en régie :

- de La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Selle La Forge et Saint Clair de Halouze depuis le 1^{er} janvier 2005,
- des écarts de Montilly sur Noireau depuis le 1^{er} janvier 2007,
- de Landigou depuis le 1^{er} janvier 2010
- de Saint Paul depuis le 1^{er} janvier 2011.

Au 1^{er} janvier 2013, la C.A.P.F. et la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme (C.C.H.V.H) ont fusionné et la commune de Landisacq a intégré ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale. A cette date, la nouvelle C.A.P.F. comptait 25 communes sur lesquelles elle exerçait en régie les compétences Assainissement Collectif et Non Collectif. Sur le territoire de l'ex C.C.H.V.H., la compétence Eau Potable était assurée par le SIAEP de Messei, qui a conclu une Délégation de Service Public avec VEOLIA Eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la C.A.P.F. porte le nom de Flers Agglo.

Au 1^{er} janvier 2017, les communes de Berjou, Briouze, La Ferté-Macé, Le Grais, Le Menil de Briouze, Les Monts d'Andaine, Lonlay le Tesson, Pointel, Ste Opportune ainsi que l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis ont fusionné avec FLERS AGGLO.

Les usagers du service de l'Assainissement de l'ensemble du territoire ont comme seul interlocuteur Flers Agglo.

Les usagers de l'assainissement de la Flers Agglo doivent donc s'adresser à :

FLERS AGGLO - Direction Eau et Assainissement

1, rue d'Athis
C.S. 149
61100 FLERS

Tél : 02.33.98.44.44

Fax : 02.33.98.44.27

Du lundi au vendredi :

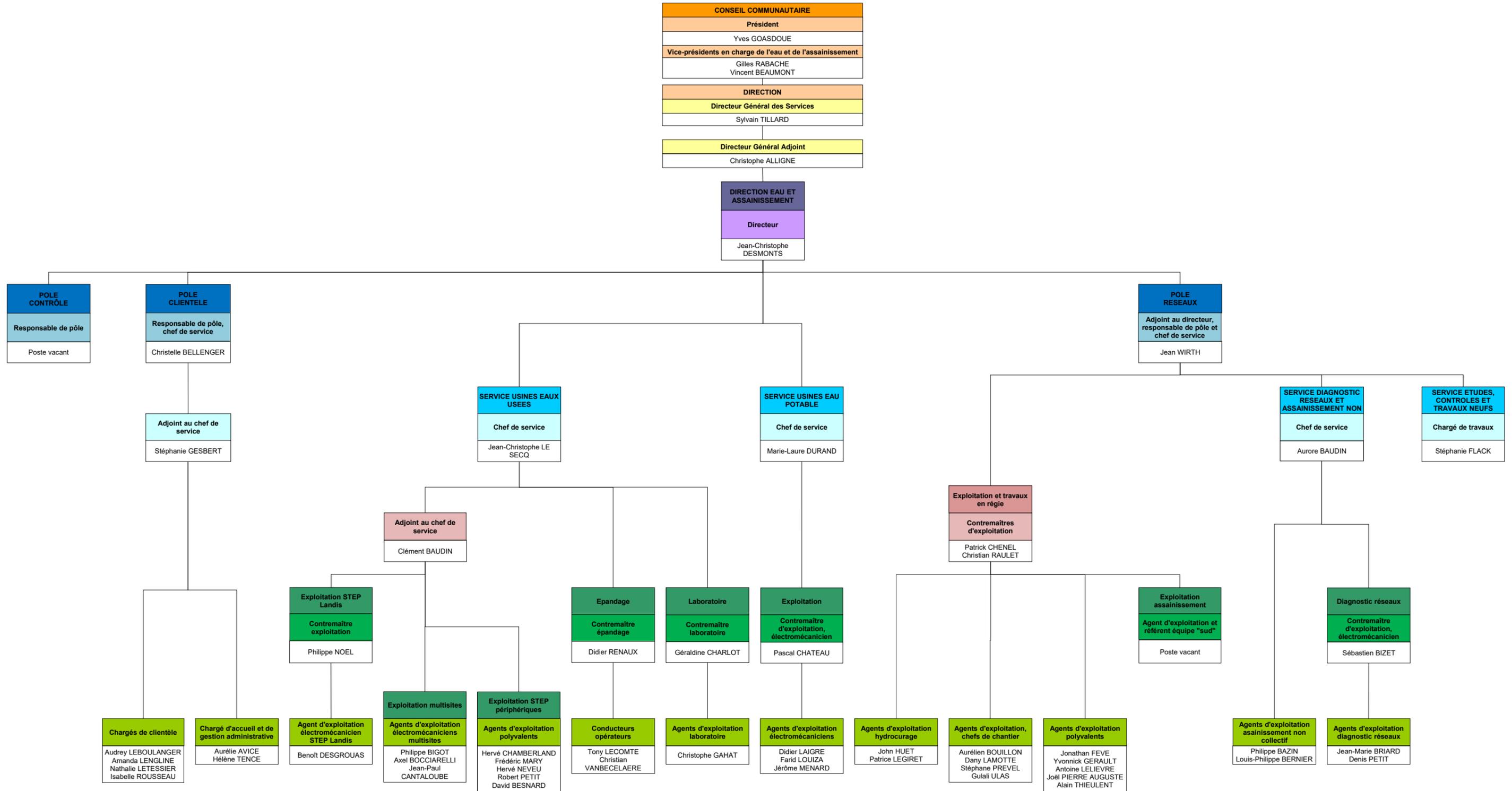
De 8h15 à 12h15 & 13h30 à 17h30

LISTE DES COMMUNES

de Flers Agglo

Service de la collecte des Eaux Usées

Communes	Abonnés			
	2018	2019	2020	2021
ATHIS VAL DE ROUVRE	824	926	947	938
AUBUSSON	172	181	180	181
BANVOU	97	94	95	94
BELLOU EN HOULME	226	218	217	221
BERJOU	114	123	124	126
BRIOUZE	704	740	757	753
CAHAN	21	21	21	19
CALIGNY	105	115	118	121
CERISY BELLE ETOILE	0	0	0	0
DOMPIERRE	102	105	110	106
DURCET	43	48	52	50
ECHALOU	103	102	103	105
FLERS	7 031	7 021	7 070	7 096
LA BAZOQUE	0	0	0	0
LA CHAPELLE AU MOINE	268	267	270	267
LA CHAPELLE BICHE	214	218	217	217
LA COULONCHE	72	80	83	88
LA FERRIERE AUX ETANGS	641	622	630	638
LA LANDE PATRY	720	733	731	737
LA LANDE SAINT SIMEON	0	0	0	0
LA SELLE LA FORGE	522	525	548	558
LANDIGOU	132	137	135	134
LANDISACQ	168	173	178	182
LE CHATELLIER	89	89	92	91
LE GRAIS	45	38	35	36
LE MENIL DE BRIOUZE	136	99	105	101
LES MONTS D'ANDAINE	405	394	391	396
LONLAY LE TESSON	0	0	0	0
MENIL HUBERT SUR ORNE	158	157	162	162
MESSEI	811	801	811	819
MONTILLY SUR NOIREAU	218	221	222	220
POINTEL	2	2	2	2
SAINT ANDRE DE MESSEI	86	86	87	87
ST CLAIR DE HALOUZE	184	224	260	274
ST GEORGES DES GROSEILLERS	1 628	1 665	1 674	1 675
ST PAUL	219	225	224	224
ST PHILBERT SUR ORNE	0	0	0	0
ST PIERRE DU REGARD	565	586	591	590
STE HONORINE LA CHARDONNE	133	145	137	142
STE OPPORTUNE	39	37	37	38
SAIRES LA VERRERIE	57	59	60	61
LA FERTE MACE	2 587	2 605	2 618	2 649
TOTAL	19 644	19 882	20 094	20 198



I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- LES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES :

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	POSTE DE REFOULEMENT D'EAUX USEES	STATIONS D'EPURATION			
			Lieu	Capacité en équivalent habitant		
Athis-Val-de-Rouvre	Athis de l'Orne	La Colomblée		2100		
		Le Haut Buat				
		Les Bourses				
	La Carneille	Le Parc				
		Trompe Souris				
		Ancienne station				
	Ronfeugeray	Cimetière				
		La Bordée				
	Ségrie Fontaine	-			La Bagottière	50
					Le Bourg	250
Aubusson		La Gosselière	Raccordée sur STEP St Georges des Groseillers			
		Pont de Vère				
Banvou		Anc Mairie	La Gaussière	350		
		Bourg				
		Le Pont				
		L'Etre Loret				
Bellou-en-Houlme		Cimetière	Le Hamel	600		
		Le Pont				
		Villeneuve				
Berjou		Terrain de foot		320		
Briouze		Grande Rue		3000		
		Les Joncherets				
		Lot Charmille				
		Lot Alexandre Bisson				
		Rte la Ferté				
Cahan		Les Planches		60		
Caligny		Le Bourg (Ferme Rabache)	Raccordée sur STEP Montilly			
		La Mare				
		Le Pont				
Cerisy-Belle-Etoile		Les Loges				
		Cazault				
		Le Vivier				
		La Sellerie				
		La Monnerie				
Dompierre		Bourg		250		

		Le Plessis		
		Rte de Banvou		
Durcet		Bourg		125
Echalou		Cimetière		320
		Les mézerets		
Flers		Bel Air	Raccordée sur STEP Caligny	
		La Planchette		
		Le Buisson Corblin		
La Chapelle-au-Moine		La Héლისière	Raccordée sur STEP Caligny	
		Pont Ramond		
La Chapelle-Biche		La Fontaine Herbouze	Raccordée sur STEP Caligny	
La Coulonche		HLM		220
		La Penlière		
		La Prévotière		
La Ferrière-aux-Etangs		Le Clos Morin	La Haie	2400
		Le Plessis		
		Rue de la Piscine		
		Sainte-Anne		
La Ferté-Macé		Chemin rural de Rabodange		11500
La Lande-Patry		Le Calvaire	Raccordée sur STEP Caligny	
		Le Lotissement		
		Rte de l'Oisellerie		
La Selle-la-Forge		Le Bourg	Raccordée sur STEP Caligny	
		La Halouzière		
Landigou		La Cour	La Ferronnière	600
		Les 4 vents		
Landisacq		Le Vieux Moulin		600
Le Chatellier		Bourg	Varenne	190
		Varenne		
Le Grais		-		150
Le Ménil-de-Briouze		-		170
Les Monts-d'Andaine	La Sauvagère	Le Bas du Val		600
		La Besnardière		
		Route de la Ferté		
		Sylva		
		Le bois Fauvel		
		La Lamberdière		
		Route de Bagnoles		
		Belle-arrivée		
	Saint Maurice du Désert	Ecole	Raccordée sur STEP la Ferté-Macé	
		Le Bourg		
Principal Rte Ferté				
Ménil-Hubert	Rouvrou	Camping		320
		Eglise		
		La Thibaudière		
		Rte Roche Oëtre		

		La Bouessée		275
		La Rivière		
		Le Bateau		
Messei		La Mairie	La Pignoche	2500
		Gine Tranor		
		La Gare		
		La Landrière		
		La Motte Ango		
		Les Buissons		
		Les buttes		
		Rue Louvois		
		Salle des fêtes		
Montilly-sur-Noireau		Le Pont	Beumanoir	750
		ZA les Moulins		
Saint-André-de-Messei		La Vallée	Raccordée sur STEP Messei	
		Le Bourg		
		Le Chesnay		
		Le Morin		
Saint-Clair-de-Halouze		Le Bourg	Raccordée sur STEP Caligny	
		La Mouchardière		
		Le Rocher		
		Le Stade		
Saint-Georges-des-Groseillers		-	La Poterie	2500
Sainte-Honorine-la-Chardonne		Bourg	Raccordée sur STEP Athis	
Sainte-Opportune		Bourg		150
Saint-Paul		La Sébergère	Raccordée sur STEP Caligny (septembre 2021)	
		Le Val-Saunier		
		Les Vallons		
		Launay-Vénieux		
Saint-Pierre-du-Regard		La Remaizière	Raccordée sur STEP Condé-sur- Noireau	
		Le Grand Samoi		
		Moissy		
		Petit Samoi		
		Rue de la Mairie		
Saires-la-Verrerie		Le Pont		220
		Rte Echadou		

1 – Les systèmes épuratoires :

Installation de traitement de
ST GEORGES DES GROSEILLERS

La Poterie

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ST GEORGES DES GROSEILLERS
Constructeur	OTV
Année mise en service	1988
Type de traitement	Boues stabilisées (aération prolongée)

Capacité nominale	2 500 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	300
DBO5	150
MES	225
NTK	37,5
Débit nominal	15 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 90 NO3 : 10 NTK : 10 Pt : 2
Milieu récepteur	La Vère
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (250 m ³) et transfert vers la Station d'Épuration du Landis
Stockage	Dans les sites extérieurs N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	353 m ³
	Taux de conformité	7.7 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Vers Station Épuration du Landis

Installation de traitement de
LANDIGOU

 La Ferronière

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LANDIGOU
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1991
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	600 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	54
DBO5	33
MES	42
NTK	9
Débit nominal	4 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	DBO5 : 30 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	La Ferronière
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (175 m³) et transfert vers la Station d'Épuration du Landis
Stockage	Dans les sites extérieurs N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	140 m ³
	Taux de conformité	2.5 Tonnes de matières sèches
	Destination	100 % Vers Station Épuration du Landis

**Installation de traitement de
MONTILLY/NOIREAU**

Beumanoir

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	MONTILLY / NOIREAU
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1993
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	750 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	67,5
DBO5	45
MES	67,5
NTK	11,5
Débit nominal	5 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Le Noireau
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (200 m ³) et transfert vers la Station d'Épuration de Flers
Stockage	Dans les sites extérieurs N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	73 m ³
	Taux de conformité	1.4 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Vers Station Épuration du Landis

Installation de traitement de
LANDISACQ

 La Prairie

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LANDISACQ
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1993
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	600 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	54
DBO5	33
MES	42
NTK	9
Débit nominal	3.75 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	DBO5 : 30 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	La Visance
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (180 m ³) et transfert vers la Station d'Épuration de Flers
Stockage	
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	52 m ³
	Taux de conformité	0.95 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Vers Station Épuration du Landis

Installation de traitement de
SAINT PAUL

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SAINT PAUL
Constructeur	REXA PUR
Année mise en service	2002 – Supprimée en septembre 2021
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	50 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	6
DBO5	3
MES	3.5
NTK	0.75
Débit nominal	0.2 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Visance
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	15 tonnes
	Taux de conformité	0.1 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Vers Station Epuration du Landis

**Installation de traitement de
SAINT PAUL

Le Lotissement**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SAINT PAUL
Constructeur	REXA PUR
Année mise en service	2002 – Supprimée en septembre 2021
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	50 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	6
DBO5	3
MES	3.5
NTK	0.75
Débit nominal	0.2 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Visance
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	15 tonnes
	Taux de conformité	0.1 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Vers Station Epuration du Landis

**Installation de traitement
de CALIGNY**

Le Landis

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	CALIGNY
Constructeur	DEGREMONT
Année mise en service	Mars 1999
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	60 000 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	7 200
DBO5	3 600
MES	4 200
NTK	900
Débit nominal	9150 m ³ /jour temps sec ou 720 m ³ /heure
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté d'exploitation d'Août 2019
Milieu récepteur	La Vère
Télesurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Flottation, Centrifugation, Chaulage
Stockage	Sur site (1800 m ³) Dans les sites extérieurs : N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

La filière boues reprend en compte la filière boues des autres stations.

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Refus de grille	Volume	101.20 tonnes
Sables	Volume	40 tonnes
Boues	Volume	3750 tonnes
	Sicité	1086 Tonnes de matières sèches 29 %
	Taux de conformité	100%
	Destination	Valorisation agricole

**Installation de traitement de
 BANVOU

 La Gaussière**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BANVOU
Constructeur	TTA / REEB
Année mise en service	2008
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	350 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	42
DBO5	21
MES	31.5
NTK	5.25
Débit nominal	2.2 m³/h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2021
--------------	--	--

**Installation de traitement de
BELLOU EN HOULME**

Le Hamel

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BELLOU EN HOULME
Constructeur	SABLA EPURATION
Année mise en service	1989
Type de traitement	Boues activées

Capacité nominale	600 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	54
DBO5	33
MES	42
NTK	9
Débit nominal	3.75 m³/h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Le Val de Breuil
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	147 m³
	Taux de conformité	0.6 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100%
		Epandage agricole

**Installation de traitement de
DOMPIERRE

Le Bourg**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	DOMPIERRE
Constructeur	EUROVIA / SOGEA
Année mise en service	2003
Type de traitement	Lagunage naturel

Capacité nominale	250 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	30
DBO5	15
MES	22.5
NTK	3.75
Débit nominal	1.6 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2020
--------------	---	---

**Installation de traitement de
 ECHALOU

 Le Bourg**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ECHALOU
Constructeur	SINT
Année mise en service	2006
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	320 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	38.4
DBO5	19.2
MES	28.8
NTK	4.8
Débit nominal	2 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de la Foucaudière
Télésurveillance	Non
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2020
--------------	---	---

**Installation de traitement de
LA COULONCHE

Le Bourg**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA COULONCHE
Constructeur	
Année mise en service	2005
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	220 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	26.4
DBO5	13.2
MES	18.8
NTK	3.3
Débit nominal	1.38 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de la Buatière
Télésurveillance	Non
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2020
--------------	---	---

**Installation de traitement de
LA FERRIERE AUX ETANGS**

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA FERRIERE AUX ETANGS
Constructeur	SABLA EPURATION
Année mise en service	1998
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	2400 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	288
DBO5	144
MES	216
NTK	36
Débit nominal	15 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de la Mousse
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	462 m ³
	Taux de conformité	19.52 tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

Installation de traitement de
LE CHATELLIER

Varenne

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LE CHATELLIER
Constructeur	ROUTIERE PEREZ
Année mise en service	1998
Type de traitement	Lagunage naturel

Capacité nominale	190 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	22.8
DBO5	11.4
MES	17.1
NTK	2.85
Débit nominal	1.19 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Varenne
Télésurveillance	Non
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2020
--------------	---	---

Installation de traitement de
MESSEI

 La Pignoche

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	MESSEI
Constructeur	SOAF
Année mise en service	1994
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	2500 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	300
DBO5	150
MES	225
NTK	37.5
Débit nominal	15.63 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 NTK : 10 NGL : 20 Pt : 2
Milieu récepteur	Le Morin
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	682 m ³
	Taux de conformité	20.31 tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

**Installation de traitement de
SAIRES LA VERRERIE**

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SAIRES LA VERRERIE
Constructeur	MSE
Année mise en service	2009
Type de traitement	Disques biologiques

Capacité nominale	220 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	41.8
DBO5	20.9
MES	19.8
NTK	3.3
Débit nominal	1.38 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	60 m ³
	Taux de conformité	0.4 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Intégration sur STEP de FLERS

Installation de traitement de
ATHIS VAL DE ROUVRE

Le Bourg / Athis

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ATHIS DE L'ORNE
Constructeur	MSE
Année mise en service	2004
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	2100 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	252
DBO5	126
MES	189
NTK	31.5 briou
Débit nominal	550 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Courteille
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	498 m ³
	Taux de conformité	43.4 tonnes de Matière Sèches
	Destination	100% Epannage agricole

Installation de traitement de
ATHIS VAL DE ROUVRE

 Ségrie Fontaine / Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SEGRIE FONTAINE Bourg
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	1997
Type de traitement	Filtre à sable

Capacité nominale	250 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	30
DBO5	15
MES	22.5
NTK	3.75
Débit nominal	37.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 DBO5 : 30 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	Fossé
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2021
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
ATHIS VAL DE ROUVRE

Ségrie Fontaine / La Bagotière

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SEGRIE FONTAINE Bagotière
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	1997
Type de traitement	Filtre à sable

Capacité nominale	50 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	6
DBO5	3
MES	4.5
NTK	0.75
Débit nominal	7.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Fossé
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2021
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
BERJOU

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BERJOU
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2004
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	320 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	38.4
DBO5	19.2
MES	28.8
NTK	4.8
Débit nominal	48 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 20 DCO : 125 NTK : 7
Milieu récepteur	Ruisseau le Casse-Cou
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2021
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
BRIOUZE

 Rte Argentan

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BRIOUZE
Constructeur	STEREAU
Année mise en service	1987
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	3000 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	252
DBO5	126
MES	189
NTK	31.5
Débit nominal	450 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DCO : 90 NTK : 40
Milieu récepteur	Ruisseau le Val du Breuil
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	470 m ³
	Taux de conformité	25.9 tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

Installation de traitement de
CAHAN

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	CAHAN
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2005
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	60 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	7.2
DBO5	3.6
MES	5.4
NTK	0.9
Débit nominal	9 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Rivière le Noireau
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2021
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
DURCET

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	DURCET
Constructeur	EPARCO
Année mise en service	1998
Type de traitement	Filtre à sable

Capacité nominale	125 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	15
DBO5	7.5
MES	11.25
NTK	1.88
Débit nominal	18.8 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2021
	Taux de conformité	
	Destination	

**Installation de traitement de
LA FERTE-MACE

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA FERTE MACE
Constructeur	OTV
Année mise en service	1998
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	11500 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	1380
DBO5	690
MES	1035
NTK	172.5
Débit nominal	1850 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30
Milieu récepteur	Rivière la Maure
Télésurveillance	OUI
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	1592 m ³
	Taux de conformité	83 tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

Installation de traitement de
LE GRAIS

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LE GRAIS
Constructeur	NEVE ENVIRONNEMENT
Année mise en service	2002
Type de traitement	Disques biologiques

Capacité nominale	150 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	18
DBO5	9
MES	13.5
NTK	2.25
Débit nominal	22.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau la Rouvrette
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	20 m ³
	Taux de conformité	- tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Autre STEP

Installation de traitement de
LE MENIL DE BRIOUZE

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LE MENIL DE BRIOUZE
Constructeur	MSE
Année mise en service	2002
Type de traitement	Disques biologiques

Capacité nominale	170 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	20.4
DBO5	10.2
MES	15.3
NTK	2.55
Débit nominal	25.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 125 NTK : 10
Milieu récepteur	Ruisseau les Roussières
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	60 m ³
	Taux de conformité	- tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

Installation de traitement de
LES MONTS D'ANDAINE

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA SAUVAGERE
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1996
Type de traitement	Boues Activées (aération prolongée)

Capacité nominale	700 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	84
DBO5	42
MES	63
NTK	10.5
Débit nominal	105 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	Ruisseau la Pourcellière
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	512 m ³
	Taux de conformité	13 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Epannage agricole

Installation de traitement de
MENIL-HUBERT

 Rouvrou

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ROUVROU
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2010
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux

Capacité nominale	330 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	39.6
DBO5	19.8
MES	29.7
NTK	4.95
Débit nominal	49.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 50 DCO : 125 NTK : 40
Milieu récepteur	Rivière la Rouvre
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2021
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
MENIL-HUBERT

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	MENIL-HUBERT
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2004
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux

Capacité nominale	275 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	33
DBO5	16.5
MES	27.75
NTK	4.13
Débit nominal	41.25 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 90 NTK : 20
Milieu récepteur	Rivière l'Orne
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2021
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
SAINTE OPPORTUNE

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SAINTE OPPORTUNE
Constructeur	E.T.E
Année mise en service	2007
Type de traitement	Lit bactérien

Capacité nominale	100 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	12
DBO5	6
MES	9
NTK	1.5
Débit nominal	15 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de Sainte Opportune
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2021 :

Boues	Volume	35 m ³
	Taux de conformité	- tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Autre STEP

2 – Les rendements épuratoires :

**INDICATEUR
 QUALITE ET ENVIRONNEMENT**

Le détail figure sur les tableaux des pages suivantes.

B - LA COLLECTE

1 - Le réseau et les branchements

* Les données quantitatives :

COMMUNES	Branchements existants			
	2018	2019	2020	2021
ATHIS VAL DE ROUVRE	838	839	839	839
AUBUSSON	189	180	181	184
BANVOU	95	95	95	95
BELLOU EN HOULME	224	224	225	225
BERJOU	115	121	124	126
BRIOUZE	714	716	716	716
CAHAN	21	21	21	21
CALIGNY	94	113	118	123
CERISY BELLE ETOILE	3	0	0	0
DOMPIERRE	112	112	112	112
DURCET	47	47	47	47
ECHALOU	108	105	105	106
FLERS	7687	7636	7640	7 645
LA BAZOQUE				
LA CHAPELLE AU MOINE	276	266	270	267
LA CHAPELLE BICHE	225	218	217	218
LA COULONCHE	75	92	92	90
LA FERRIERE AUX ETANGS	653	653	653	643
LA LANDE PATRY	722	732	731	738
LA LANDE SAINT SIMEON				
LA SELLE LA FORGE	546	545	548	550
LANDIGOU	139	137	136	136
LANDISACQ	204	173	178	180
LE CHATELLIER	93	93	93	93
LE GRAIS	50	50	50	51
LE MENIL DE BRIOUZE	152	152	152	152
LES MONTS D ANDAINE	399	400	402	401
LONLAY LE TESSON				
MENIL HUBERT SUR ORNE	161	161	161	161
MESSEI	829	829	830	830
MONTILLY S/NOIREAU	223	221	222	222
POINTEL	2	2	2	2
ST ANDRE DE MESSEI	88	88	88	88
ST CLAIR HALOUZE	251	253	260	284
ST GEORGES DES GROSEILLERS	1647	1662	1674	1 680
ST PAUL	238	224	224	223
ST PHILBERT SUR ORNE				
ST PIERRE DU REGARD	587	587	587	590
STE HONORINE LA CHARDONNE	133	133	133	133
STE OPPORTUNE	110	110	110	110
SAIRES LA VERRERIE	62	63	63	63
Hors Flers Agglo régie				
LA FERTE MACE	2593	2597	2599	2600
TOTAL	20 705	20 650	20 698	20 744

La longueur totale de réseau d'eaux usées est de 423,00 km.

P 202.2 : L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées est de :

Pour Flers Agglo : 90/120 unités.

P 253.2 : Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de :

P 253.2 Flers Agglo: 0,31%.

P 252.2 : Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau est de :

Pour Flers Agglo : **6,6 %**.

*** La typologie des réseaux:**

Le réseau d'assainissement est **100% séparatif** et il n'y a aucun déversoir d'orage.

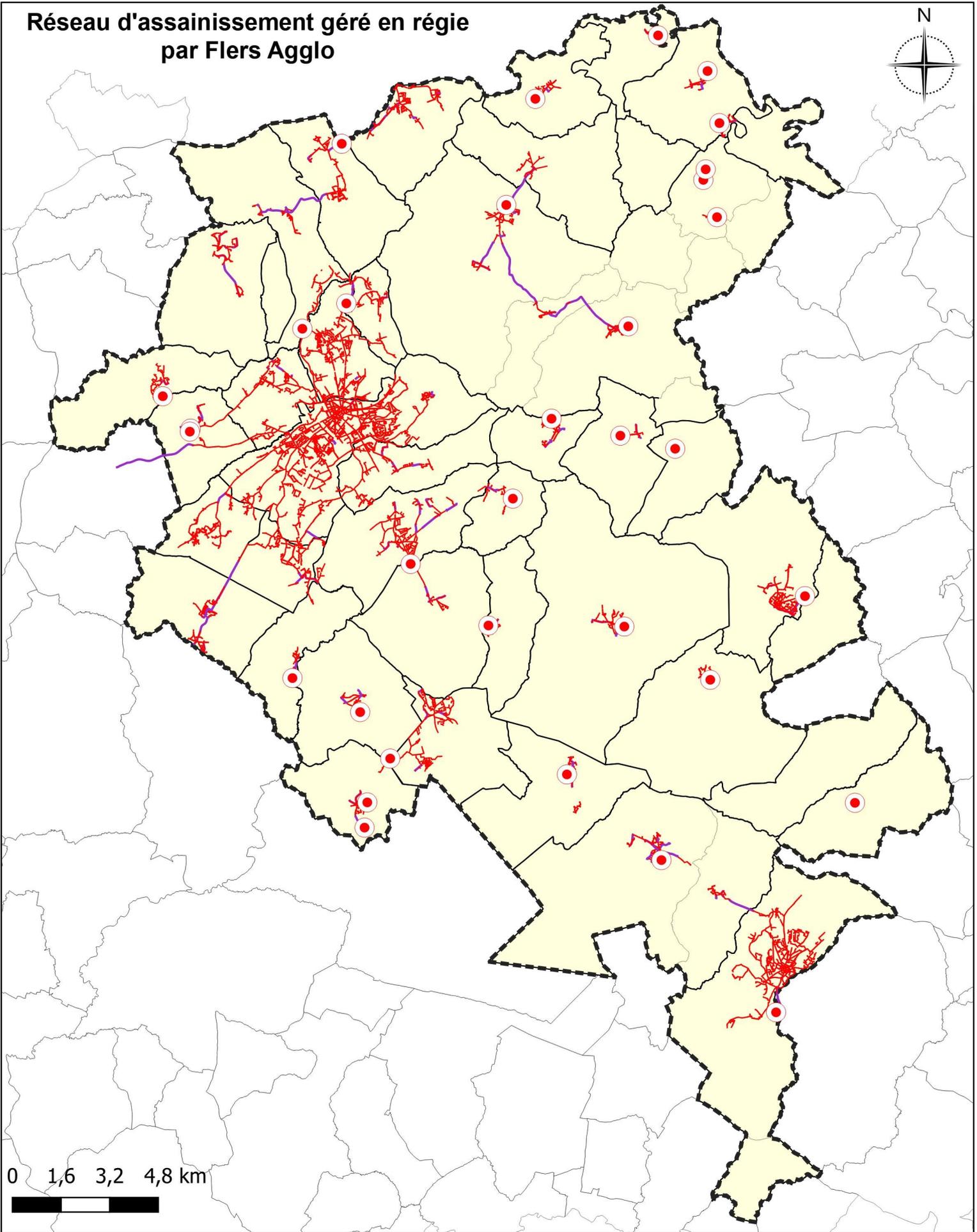
Selon les années de réalisation des réseaux d'assainissement collectif, le type de matériaux varie (pvc, fibre-ciment...). Des précisions peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement dans la mesure où les réseaux posent des problèmes de fonctionnement.

*** La conformité de la collecte et des équipements :**

Station ou réseau d'assainissement	Communes	Mise en service	Régime	Niveau de traitement
Landigou Step	Landigou	31/12/1991	Déclaration (29/12/1989)	Approprié
Landigou réseau de collecte	1			
Montilly sur Noireau Step	Montilly s/N	31/12/1994	Déclaration (20/03/2003)	Approprié
Montilly sur Noireau réseau de collecte	2			
St Georges des Groseillers - Step	St Georges des G	31/12/1988	Déclaration (15/02/1988)	Approprié
St Georges des G - Réseau de collecte	1			
Flers Step du Landis	Caligny	31/03/1998	Autorisation (jusqu'au	Approprié
Flers Réseau de collecte	10			
Saires la Verrerie Step	Saires la Verrerie	2008	Déclaration (10/05/2007)	Approprié
Saires Réseau de collecte	1			
Banvou Step la Gaussière	Banvou	2008	Déclaration (02/06/2006)	Approprié
Banvou Step les Buissons	Banvou	31/08/2002	NC	Approprié
Banvou Réseau de collecte	1			
Bellou en Houlme Step le Hamel	Bellou en Houlme	1989	Déclaration (10/05/1989)	Approprié
Bellou en Houlme Réseau de collecte	1			
Dompierre Step le Bourg	Dompierre	2003	Déclaration (16/01/2003)	Approprié
Dompierre Step le Plessis	Dompierre	2003	NC	Approprié
Dompierre Réseau de collecte	1			
Echalou Step	Echalou	2006	Déclaration (18/06/2004)	Approprié
Echalou Réseau de collecte	1			
La Coulonche Step	La Coulonche	2005	Déclaration (24/06/2004)	Approprié
La Coulonche Réseau de collecte	1			
La Ferrière aux Etangs Step	La Ferrière	1998	Déclaration (23/09/1996)	Approprié
La Ferrière aux Etangs Réseau collecte	2			
Landisacq Step	Landisacq	1993	Déclaration (05/04/1992)	Approprié
Landisacq Réseau de collecte	1			
Messei Step	Messei	1994	Déclaration (24/04/1993)	Approprié
Messei Réseau de collecte	2			
Le Chatelier Step	Le Chatelier	2004	NC	Approprié
Le Chatelier Réseau de collecte	1			
St André de Messei Réseau de collecte	1			
Athis de l'Orne Step Bourg	Athis	2004	Autorisation (11/07/2002)	Approprié

Athis de l'Orne Réseau de collecte	4			
Ségrie Fontaine Step Bourg	Ségrie	1997	Déclaration (10/02/1994)	Approprié
Ségrie Fontaine Réseau de collecte	1			
Ségrie Fontaine Step Bagottière	Ségrie	1997	NC	Approprié
Ségrie Fontaine Réseau de collecte	1			
Berjou Step	Berjou	2004	Déclaration (17/10/2006)	Approprié
Berjou Réseau de collecte	1			
Briouze Step	Briouze	1987	DUP (17/07/1984)	Approprié
Briouze Réseau de collecte	1			
Cahan Step	Cahan	2005	NC	Approprié
Cahan Réseau de collecte	1			
Durcet Step	Durcet	1998	NC	Approprié
Durcet Réseau de collecte	1			
La Ferté Macé Step	La Ferté Macé	1998	Autorisation (04/06/2018)	Approprié
La Ferté Macé Réseau de collecte	2			
Le Grais Step	Le Grais	2002	NC	Approprié
Le Grais Réseau de collecte	1			
Le Ménil de Briouze Step	Le Ménil de Briouze	2002	Déclaration (28/01/2002)	Approprié
Le Ménil de Briouze Réseau de collecte	1			
La Sauvagère Step	La Sauvagère	1996	Déclaration (16/01/2002)	Approprié
La Sauvagère Réseau de collecte	1			
Ménil Hubert Step Bourg	Ménil Hubert	2004	Déclaration (24/02/2003)	Approprié
Ménil Hubert Réseau de collecte	1			
Ménil Hubert Step Rouvrou	Ménil Hubert	2010	Déclaration (04/09/2008)	Approprié
Ménil Hubert Rouvrou Réseau de collecte	1			
Ste Opportune Step	Ste Opportune	2007	NC	Approprié
Ste Opportune Réseau de collecte	1			
St Pierre du Regard Réseau de collecte	1			

Réseau d'assainissement géré en régie par Flers Agglo



Légende

Réseau assainissement :

— Gravitare

— Refoulement

● Stations

■ Commune

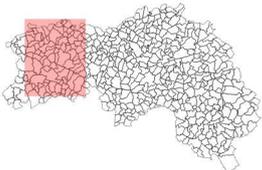
□ Commune deleguée

▬ Flers Agglo

7-2-2022

sources:
-origine cadastre © Droits
de l'État réservés
-BD parcellaire IGN

Édition : Service SIG



flers Agglo

Service
des Eaux

2 - Les abonnés:

Communes	Habitants 1.01.22	2018	2019	2020	2021
ATHIS VAL DE ROUVRE	4321	824	926	947	938
AUBUSSON	438	172	181	180	181
BANVOU	620	97	94	95	94
BELLOU EN H	1127	226	218	217	221
BERJOU	470	114	123	124	126
BRIOUZE	1583	704	740	757	753
CAHAN	182	21	21	21	19
CALIGNY	848	105	115	118	121
CERISY BELLE ETOILE	766	0	0	0	0
DOMPIERRE	407	102	105	110	106
DURCET	316	43	48	52	50
ECHALOU	396	103	102	103	105
FLERS	15 141	7031	7021	7070	7096
LA BAZOQUE	271	0	0	0	0
LA CHAPELLE AU MOINE	604	268	267	270	267
LA CHAPELLE BICHE	537	214	218	217	217
LA COULONCHE	501	72	80	83	88
LA FERRIERE AUX E	1560	641	622	630	638
LA LANDE PATRY	1859	720	733	731	737
LA LANDE SAINT SIMEON	156	0	0	0	0
LA SELLE LA FORGE	1 510	522	525	548	558
LANDIGOU	457	132	137	135	134
LANDISACQ	773	168	173	178	182
LE CHATELLIER	417	89	89	92	91
LE GRAIS	198	45	38	35	36
LE MENIL DE BRIOUZE	561	136	99	105	101
LES MONTS D ANDAINE	1787	405	394	391	396
LONLAY LE TESSON	232	0	0	0	0
MENIL HUBERT SUR ORNE	491	158	157	162	162
MESSEI	1936	811	801	811	819
MONTILLY SUR NOIREAU	741	218	221	222	220
POINTEL	376	2	2	2	2
SAINT ANDRE DE MESSEI	577	86	86	87	87
ST CLAIR DE H	884	184	224	260	274
ST GEORGES DES G	3 272	1628	1665	1674	1675
ST PAUL	704	219	225	224	224
ST PHILBERT SUR ORNE	120	0	0	0	0
ST PIERRE DU REGARD	1 433	565	586	591	590
STE HONORINE LA CHARDONNE	725	133	145	137	142
STE OPPORTUNE	242	39	37	37	38
SAIRES LA VERRERIE	314	57	59	60	61
LA FERTE MACE	5609	2587	2605	2618	2649
TOTAL	55 462	19 641	19 882	20 094	20 198

D 201.0 : On estime que **41 150 habitants** sont réellement raccordés au réseau d'assainissement collectif.

P 201.1 : Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est de **20 420** ce qui correspond à un taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées de **98,91 %**.

Indicateurs liés à la gestion des abonnés :

P 251.1 : Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de **0**

P 258.1 : Le taux de réclamation pour 1000 abonnés est de **1,98**

CONVENTIONS SPECIALES DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES
LISTE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS
AU 31/12/2021

Etablissement	Adresse	Commune	Activité	Signature CSD	Remarque
Bouvet	Route de Flers	CHANU	Métallurgie	02/04/2007	
CAPF'LO	Les Closets	FLERS	Loisirs	-	NC
CH Maubert	Route de Domfront	FLERS	Centre médicaux, socio et dispensaires	14/02/2008	
CH Monod	Rue E. Garnier	FLERS	Centre médicaux, socio et dispensaires	14/02/2008	
Charal	Rue de la Chaussée	FLERS	Agroalimentaire	06/01/2004	
Clinique St Dominique	99, Rue de Messei	FLERS	Centre médicaux, socio et dispensaires	04/07/2008	
Faurecia	PREA	CALIGNY	Métallurgie	-	
GIP Cuisine Centrale	Rue E. Garnier	FLERS	Agroalimentaire	14/02/2008	
Flers Gastronomie	ZI La Crochère	FLERS	Agroalimentaire	23/10/2012	
Roval	Le Tremblay	FLERS	Parfumerie, Hygiène	01/04/2014	
SIRTOM Flers-Condé	Rue Blin	FLERS	Collecte OM	01/04/2014	Site de Messei ZAC
Gine Tranor	ZAC	MESSEI	Agroalimentaire		
Faurecia	La Gare	MESSEI	Métallurgie		
Manoury	Les Marettes	MESSEI	Maçonnerie		
Top Garage	Le Morin	ST ANDRE DE MESSEI	Garage auto		

D 202.0 : Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de 9 unités.

3 - Les Volumes :

a - Facturés aux abonnés :

Communes	2018	2019	2020	2021
ATHIS VAL DE ROUVRE	57 262	60 621	50 137	60 532
AUBUSSON	18 516	17 969	17 407	13 241
BANVOU	6 597	6 535	6 196	6 699
BELLOU EN H	14 045	12 084	12 508	12 487
BERJOU	7 032	8 171	8 728	6 777
BRIOUZE	47 969	44 067	46 346	46 024
CAHAN	1 014	985	998	820
CALIGNY	23 186	29 664	32 585	24 873
CERISY BELLE E.	31	0	0	0
DOMPIERRE	8 311	7 271	6 154	9 460
DURCET	3 300	3 283	3 368	3 557
ECHALOU	7 724	6 834	6 565	6 251
FLERS	811 375	785 580	793 543	797 152
LA BAZOQUE				
LA CHAPELLE AU MOINE	23 341	20 025	20 074	21 537
LA CHAPELLE BICHE	25 350	25 831	27 684	26 713
LA COULONCHE	5 242	4 694	5 872	5 160
LA FERRIERE AUX E	50 184	41 008	44 960	46 746
LA LANDE PATRY	59 785	54 478	60 564	60 185
LA LANDE SAINT SIMEON				
LA SELLE LA FORGE	47 970	49 077	52 356	53 007
LANDIGOU	9 295	9 136	10 215	9 839
LANDISACQ	16 512	14 215	10 208	15 973
LE CHATELLIER	6 196	5 692	6 249	5 408
LE GRAIS	1 880	1 890	1 751	2 063
LE MENIL DE BRIOUZE	6 998	5 729	6 551	7 370
LES MONTS D ANDAINE	33 964	30 547	27 834	28 733
LONLAY LE TESSON				
MENIL HUBERT SUR ORNE	8 550	10 757	6 961	8 101
MESSEI	76 272	58 405	70 786	68 361
MONTILLY SUR NOIREAU	18 373	17 902	20 266	16 735
POINTEL	706	621	1 197	705
ST ANDRE DE MESSEI	5 977	5 294	5 509	4 750
ST CLAIR DE HALOUZE	9 333	10 192	14 186	16 005
ST GEORGES DES G	130 710	132 236	129 417	136 056
ST PAUL	75 896	73 274	74 274	69 862
ST PHILBERT SUR ORNE				
ST PIERRE DU REGARD	34 120	35 848	35 905	36 457
STE HONORINE LA CHARDONNE	8 042	7 769	8 558	7 818
STE OPPORTUNE	1 729	2 587	1 623	2 020
SAIRES LA VERRERIE	4 315	4 747	3 286	4 035
LA FERTE MACE	198 648	190 578	193 153	210 206
TOTAL	1 865 750	1 795 596	1 823 974	1 851 718

b - Facturés à Chanu dans le cadre d'une convention de déversement des eaux usées :

41 281 m³ ont été facturés en 2021 (*pm 47 600 en 2020*).

c - Facturés aux vidangeurs :

En 2021, les vidangeurs privés ont dépoté **3 118 t** de matières de vidange à la STEP du Landis (2 889 en 2020).

C – Charges de pollution

1 – Eaux en sortie de station - Année 2021 : (Analyses réalisées par Flers Agglo)

P203.3 : La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**

P204.3 : La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**

P205.3 : La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**

P254.3 : La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau est de **95.3 %**

P255.3 : L'indice de connaissance des rejets dans le milieu naturel est de **100**.

Les prescriptions de rejet en sortie de station fixées par arrêté préfectoral sont :

Paramètres	Station du Landis arrêté du 04/09/2018		Station La Ferté Macé	
	Concentration sur 24 h (mg/l)	Rendement	Concentration sur 24 h (mg/l)	Rendement
DBO5	15	80%	20	80%
DCO	50	75%	75	80%
MES	15	90%	30	90%
NGL	10*	70%	15*	70%
Pt	1*	80%	1*	80%

*en moyenne annuelle

- *Sur la STEP du Landis à Caligny:*

Valeurs moyennes en mg/l

PARAMETRE	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
Entrée	314	533.5	862.5	83.9	85.0	8.9
Sortie	3.2	3.6	28.5	4.6	10.7	0.2

Taux de conformité :

ANALYSES	MES	DBO5	DCO	NGL	Pt
Nombre total	105	53	105	55	105
non conformes	0	4	0		
Conformité %	100	98.1	100	NC*	C*

*C / NC = conforme / non conforme : évalué sur la moyenne annuelle

La station du Landis est équipée d'un comptage en sortie permettant d'estimer la charge de pollution rejetée dans le milieu naturel. Les volumes (en m³) sont :

2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
1 306 556	1 589 454	1 582 469	1 825 984	1 620 736	-12.7%

Des analyses permettant une auto-surveillance au niveau de l'entrée des effluents et de leur rejet dans le milieu naturel sont effectuées au laboratoire de la station du Landis.

- *Sur la STEP du Petit Pont à la Ferté-Macé:*

Valeurs moyennes en mg/l

PARAMETRE	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
Entrée	199.6	236.3	462.4	55.7	56.7	6.1
Sortie	4.7	3.8	18.6	5.7	7.5	1.7

Taux de conformité :

ANALYSES	MES	DBO5	DCO	NGL	Pt
Nombre total	24	12	24	12	24
non conformes	0	0	0		
Conformité %	100	100	100	C*	NC*

*C / NC = conforme / non conforme : évalué sur la moyenne annuelle

La station du Petit Pont est équipée d'un comptage en sortie permettant d'estimer la charge de pollution rejetée dans le milieu naturel. Les volumes (en m³) sont :

2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2019
		685 647	656 305	636 899	-3.0%

Des analyses permettant une auto-surveillance au niveau de l'entrée des effluents et de leur rejet dans le milieu naturel sont effectuées au laboratoire de la station du Landis.

- *Sur les stations périphériques :*

Les résultats des analyses réalisées sur l'ensemble des sites sont joints au présent rapport.

2 – Les boues :

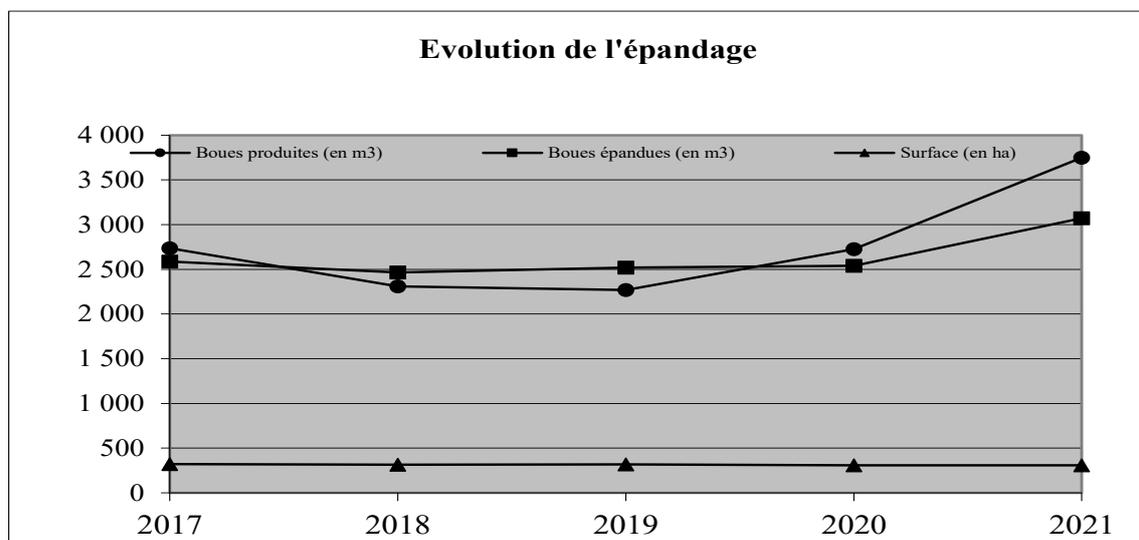
2.1 Agglomération d'assainissement de la STEP du Landis

Les boues liquides produites sur les différentes stations sont transférées par citernes routières et injectées dans la filière de traitement de la station du Landis. Pour l'année 2021, les volumes importés sont les suivants :

St Georges : La Poterie	353 t	soit 8.1 t de MS
Montilly sur Noireau :	73 t	soit 1.4 t de MS
Landigou :	140 t	soit 2.5 t de MS
Landisacq :	52 t	soit 1 t de MS
Saires la Verrerie	60 t	soit 0.4 t de MS

En conséquence, toute la production de boues des stations de Flers Agglo est valorisée sous une forme unique (boue centrifugée et chaulée) en agriculture dans le cadre du plan d'épandage autorisé par arrêté inter-préfectoral du 20 août 2020.

EPANDAGE (en m³)	2017	2018	2019	2020	2021
Boues produites (en m ³)	2 735	2 309	2 269	2 727	3 750
Boues épandues (en m ³)	2 588	2 464	2 520	2 538	3 071
Surface (en ha)	323	316	319	307	307



2.2 Agglomération d'assainissement de Bellou-en-Houlme

Les boues liquides issues de la station d'épuration de Bellou sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station de Bellou a produit 147 m³ de boues.

2.3 Agglomération d'assainissement de la Ferrière-Aux-Etangs

Les boues liquides issues de la station d'épuration de la Ferrière sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station de la Ferrière a produit 462 m³ de boues après traitement sur table d'égouttage.

2.4 Agglomération d'assainissement de Messei

Les boues liquides issues de la station d'épuration de la Messei sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station de Messei a produit 682 m³ de boues.

2.5 Agglomération d'assainissement d'Athis de l'Orne

Les boues liquides issues de la station d'épuration d'Athis sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station d'Athis a produit 498 m³ de boues.

2.6 Agglomération d'assainissement de Briouze

Les boues liquides issues de la station d'épuration de Briouze sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station de Briouze a produit 470 m³ de boues.

2.7 Agglomération d'assainissement des Monts d'Andaine (La Sauvagère)

Les boues liquides issues de la station d'épuration des Monts d'Andaine (La Sauvagère) sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station des Monts d'Andaine (La Sauvagère) a produit 512 m³ de boues.

2.8 Agglomération d'assainissement de la Ferté-Macé

Les boues liquides issues de la station d'épuration de la Ferté-Macé sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station de la Ferté-Macé a produit 1592 m³ de boues.

2.9 Agglomération d'assainissement du Ménil de Briouze

Les boues liquides issues de la station d'épuration du Ménil de Briouze sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2021, la station du Ménil de Briouze a produit 60 m³ de boues.

D203.0 : La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est de :
Pour Flers Agglo régie : 1124.5 Tonnes de Matière Sèche

3 – L'épandage :

Pour apporter des garanties sur l'innocuité des produits épandus et leur traçabilité, de nouveaux textes réglementant le recyclage agricole des boues urbaines ont été adoptés :

- le décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées (NOR : ATEE9750078D)
- l'arrêté du 8 janvier 1998, fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages des boues sur sols agricoles (NOR : ATEE9760538A).

Il est important que les collectivités gestionnaires de l'assainissement informent clairement les consommateurs du choix de l'épandage en agriculture comme filière d'élimination des boues. Ce principe de garantie (vis-à-vis des risques) doit se traduire au niveau local par :

- une totale transparence dans toutes les opérations de recyclage des boues :
 - * Etablissement systématique d'une convention entre les agriculteurs et l'organisme producteur de boues
 - * Mise en place d'un suivi agronomique des épandages dans tous les cas.
- la nécessaire maîtrise de la qualité des boues (en se conformant strictement à la réglementation en vigueur).

La régie assainissement de Flers Agglo se soumet parfaitement à ces conditions puisqu'elle travaille contractuellement avec des bureaux d'études (la société AQUASOL de Cesson Sévigné – 35, ou la Chambre d'Agriculture de l'Orne) qui ont en charge le suivi agronomique de la valorisation des boues produites. Cela se traduit à la fin de chaque année (n) par la production d'un rapport présenté lors de la réunion de planification des épandages au début de l'année (n+1), et transmis aux services concernés (Agences de l'Eau, SATTEMA, DDT).

3.1 Agglomération d'assainissement de Flers (Le Landis)

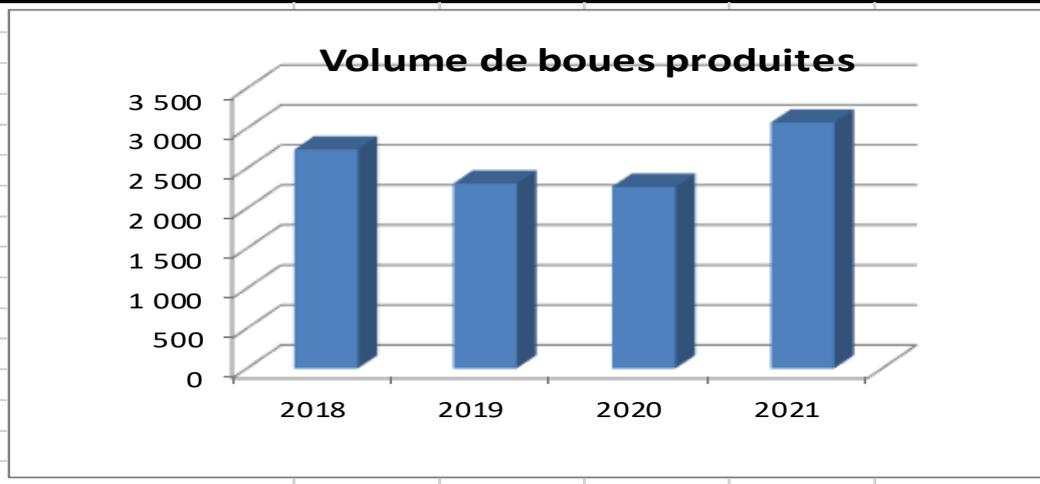
L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée de mars à mai 2021, puis d'août à novembre et présente un résultat en retour à la normale suite à la crise sanitaire de 2020 qui avait limité la possibilité d'épandre des boues : 944 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 363 ha, soit une dose moyenne de 8.3 t/ha. 27 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

PRODUCTION DE BOUES CHAULEES A 28% DE SICCCITE

MOIS	Année				Δ 2021/2020 en %
	2018	2019	2020	2021	
Janvier	222,3	161,5	227,86	187,2	-17,84%
Février	102,9	239,8	201,4	273,3	35,70%
Mars	27	240,1	386,1	507,16	31,35%
Avril	0	267,1	120,2	287,1	138,85%
Mai	60	219,3	315,4	193	-38,81%
Juin	476,3	127,9	119,4	167,63	40,39%
Juillet	347,8	159	119,4	264,9	121,86%
Août	186,2	314,6	371,8	228,82	-38,46%
Septembre	285,2	165	130,5	241,91	85,37%
Octobre	202,8	170,9	195,6	233,22	19,23%
Novembre	225	104	271,56	239,15	-11,93%
Décembre	173,5	100,1	268,7	247,346	-7,95%
TOTAL	2 735	2 309	2 269	3 071	
<i>Moyenne mensuelle</i>	<i>228</i>	<i>192</i>	<i>189</i>	<i>256</i>	35,32%



3.2 Agglomération d'assainissement de Bellou-en-Houlme

L'épandage des boues de la station a été fait sur une seule campagne (automne).

La campagne d'épandage s'est déroulée en septembre 2021 et présente un résultat correct : 0.6 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 7.29 ha, soit une dose moyenne de 20.2 t/ha. 1 agriculteur a participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.3 Agglomération d'assainissement de la Ferrière-Aux-Etangs

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en mars 2021, puis en août 2021 et présente un résultat en retour à la normale suite à la crise sanitaire de 2020 qui avait limité la possibilité d'épandre des boues : 19.52 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 11.1 ha, soit une dose moyenne de 41.6 t/ha. 2 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.4 Agglomération d'assainissement de Messei

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril 2021, puis en septembre 2021 et présente un résultat en retour à la normale suite à la crise sanitaire de 2020 qui avait limité la possibilité d'épandre des boues : 20.31 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 20.35 ha, soit une dose moyenne de 33.5 t/ha. 2 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.5 Agglomération d'assainissement d'Athis de l'Orne

L'épandage des boues de la station a été fait une seule campagne de printemps.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril et mai 2021 et présente un résultat en retour à la normale suite à la crise sanitaire de 2020 qui avait limité la possibilité d'épandre des boues : 43.43 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 18.62 ha, soit une dose moyenne de 26.7 t/ha. 3 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.6 Agglomération d'assainissement de Briouze

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril 2021, puis en septembre 2021 et présente un résultat en retour à la normale suite à la crise sanitaire de 2020 qui avait limité la possibilité d'épandre des boues : 25.85 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 31.78 ha, soit une dose moyenne de 30 t/ha. 4 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.7 Agglomération d'assainissement des Monts d'Andaine (La Sauvagère)

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril, mai 2021, puis en août 2021 et présente un résultat en retour à la normale suite à la crise sanitaire de 2020 qui avait limité la possibilité d'épandre des boues : 12.95 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 12.8 ha, soit une dose moyenne de 40 t/ha. 2 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.8 Agglomération d'assainissement du Ménil de Briouze

L'épandage des boues de la station est fait sur une campagne à l'automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en septembre 2021 et présente un résultat en retour à la normale suite à la crise sanitaire de 2020 qui avait limité la possibilité d'épandre des boues : 11.3 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 9.42 ha, soit une dose moyenne de 4.1 t/ha. 1 agriculteur a participé aux épandages cette année.

Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.9 Autres agglomération d'assainissement

Les autres systèmes d'assainissement exploités sur le territoire de Flers Agglo comportent des stations d'épuration qui nécessitent un curage périodique. Pour l'année 2021, aucun de ces sites n'a été curé.

P 206.3 : Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la réglementation est de 100 % pour Flers Agglo (régie).

D – LA GESTION DES ABONNES :

1 – La facturation

	2018	2019	2020	2021	Δ 2021/2020
Factures estimatives	9 913	9 950	24 291	24 281	-0.50%
Factures sur relevés & décompte	13 019	14 460			
Factures de radiation	1 369	1 370	1 427	1 509	+ 5.43%
Factures d'acomptes	30 176	32 015	33 138	34 559	+4.11%
<i>Travaux et prestations</i>	592	177	125	85	-32.00%
TOTAL	55 069	57 972	58 981	60 434	+2.46%

2 - Les courriers

	2018	2019	2020	2021	Δ 2021/2020
Contrat d'abonnement	1 508	1 612	1 508	1 651	+ 9.48 %
Résiliations	876	968	835	925	+10.78 %
Courriers grosses consommations (fuites et autres...) (1)	518	544	722	589	- 18.42 %
Courriers compteurs défaillants (2)	139	88	93	267	+ 187.09 %
Nb de procédures ouvertes	1928	3 215	9 793	1 962	- 79.96 %
TOTAL	4 969	6 427	12 951	5 394	- 58.36 %

(1) Depuis 2016, les releveurs déposent des coupons dans la boîte aux lettres de l'abonné, pour l'aviser d'une anomalie. Cette catégorie comprend les courriers « suite relève » + « fuite inférieure au double » + « fuite supérieure au double » + « fuite révolue »

(2) Cette catégorie comprend les courriers « compteur changé » + « compteur à changer » + « tête radio à changer » + « tête radio à contrôler ».

L'augmentation substantielle du nombre total de courriers émis en 2020 par le pôle clientèle est due à l'envoi de 8 268 courriers d'auto-relève, au printemps, pour pallier l'impossibilité de relève par nos agents, en raison du confinement. Environ 3 000 abonnés ont, suite à cela contacté le pôle clientèle pour fournir leur relevé d'index de compteur, par mail, téléphone ou courrier.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1 - Les consommations :

FLERS AGGLO (avant 2017)	2018 délib du 14/12/17	2019 délib du 19/12/18	2020 délib du 17/12/19	2021 délib du 15/12/20	2022 délib du
Abonnement annuel	34,85	36,83	36,83	37,20	37,20
m3 consommés					
Domestiques	1,81	1,81	1,81	1,83	1,90
Industriels :					
Tranche 0 à 6 000m3	1,81	1,81	1,81	1,83	1,90
Tranche 6 001 à 12 000m3	1,63	1,63	1,63	1,65	1,71
Tranche 12 001 à 24 000m3	1,47	1,47	1,47	1,48	1,54
Tranche > 24 000m3	1,32	1,32	1,32	1,33	1,39
Redevance Modernisation AESN	0,2400	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Redevance Modernisation AELB	0,1800	0,1500	0,1500	0,1500	0,1600
T.V.A.	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,57 €	2,53 €	2,53 €	2,56 €	2,63 €

* calculé pour l'essentiel de la population, c'est-à-dire, celle dépendant de l'Agence Seine Normandie

Communes de l'ex-CCBA	2021	2022
Abonnement annuel	51,93	51,93
m3 consommés	1,88	1,91
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,75	2,78
BRIOUZE	2021	2022
Abonnement annuel	51,42	51,42
m3 consommés	1,66	1,77
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,50	2,62
LE GRAIS	2021	2022
Abonnement annuel	53,03	53,03
m3 consommés	1,67	1,78
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,53	2,65
LE MENIL DE BRIOUZE	2021	2022
Abonnement annuel	64,51	64,51
m3 consommés	1,83	1,88
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,81	2,86
LES MONTS D'ANDAINE (La Sauvagère)	2021	2022
Abonnement annuel	81,04	81,04
m3 consommés	1,75	1,83
Redevance Modernisation (LB)	0,15	0,16
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,83	2,93
LES MONTS D'ANDAINE (St Maurice du D)	2021	2022
Abonnement annuel	81,04	81,04
m3 consommés	1,75	1,73
Redevance Modernisation (LB)	0,15	0,16
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,83	2,82
STE OPPORTUNE	2021	2022
Abonnement annuel	69	69
m3 consommés	1,54	1,69
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,53	2,70

2 - Les prestations spécifiques 2022 :

Délibération du 14 décembre 2021

	TARIF H.T.	Nuits, week-end & jours fériés	
Utilisation de l'hydrocureur	108,00 €	162,00 €	HT/heure
Intervention sur réseaux	37,00 €	55,50 €	
Matière sèche pour les graisses	3 309,00 €		HT / tonne
Dépotage matières de vidange	12,50 €		HT / tonne
Contrôle des installations d'eau potable	74,00 €		/ contrôle
Conformité de branchements existants (Assainissement et Pluvial)	94,00 €		/ contrôle
Caution préalable à la conformité du branchement	300,00 €		/ branchmt
Passage caméra	84,00 €	126,00 €	/ heure

B - LE COMPTE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION

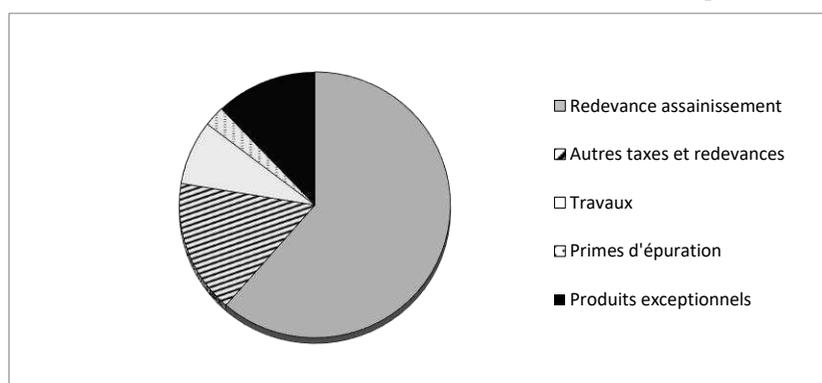
1 - Les recettes d'exploitation 2018-2019-2020-2021 :

LIBELLE	MONTANT en euros				Evolution 2021/2020
	2018	2019	2020	2021	
Redevance assainissement coll (70611)	2 908 884	2 887 199	2 848 177	3 161 951	+ 11,02%
Ventes produits, prestations de service					
Autres taxes & redevances (abt) (706111)	756 064	1 000 207	1 178 536	835 309	-29,12%
Travaux (br+hydro+vidanges+cont) (704+7068+7062+758)***	290 375	192 638	156 318	401 677	+ 156,96%
Primes d'épuration (741) *	209 339	321 174	184 862	128 089	-30,71%
Autres subventions d'exploitation (747+748) *	0	0	0	3 125	-
Produits exceptionnels et divers (77) **	145 911	2 309	494 251	624 196	+ 26,29%
TOTAL	4 310 573	4 403 527	4 862 144	5 154 347	+ 6,01%

* Ces recettes proviennent essentiellement des Agences de l'Eau est leur versement est très aléatoire.

** Cette recette exceptionnelles est liée au versements des budgets AC et ANC de la CCBA suite à la dissolution.

*** Cette augmentation de recette est liée au versement de 97 300€ du fonds de soutien pour les emprunts à risque.



2 - Les dépenses d'exploitation (principaux chapitres) :

	Chapitre	2020	2021	Variation
Charges à caractère général	011	1 269 333	1 436 492	+ 13,17%
Charges de personnel	012	1 370 923	1 388 606	+ 1,29%
Atténuation de produits	014	141 975	198 185	+ 39,59%
Dotation aux amortissements	042	1 238 016	1 242 226	+ 0,34%
Autres charges gestion cour.	65	75 656	44 584	-41,07%
Charges financières	66	294 653	305 019	+ 3,52%
Charges exceptionnelles	67	54 232	0	
TOTAL		4 248 581	4 615 112	+ 8,63%

3 - La dette communautaire 2020-2021 de l'ensemble du territoire de Flers Agglo :

LIBELLE	MONTANT en EUROS		Evolution en %
	2020	2021	
Dette en capital à l'origine	11 093 512,75	11 169 726,07	0,69%
Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	8 482 623,26	7 911 326,40	-6,73%
Annuités payées au cours de l'exercice	842 798,76	816 726,26	-3,09%
Dette en capital à la fin de l'exercice	7 911 326,40	9 579 793,53	21,09%

P256.2 - La durée d'extinction de la dette de la collectivité est de **11 ans et 9 mois (31/12/2021)**.

4 - Les investissements :

EN 2021 :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 745 153 € dont les principales sont :

Intitulé de l'opération	Montant H.T.(reports compris)
Etudes eaux usées	63 855 €
Acquisition terrains	2 124 €
Acquisition de matériel stations	287 714 €
Acquisition de matériel réseaux	2 489 €
Travaux de renouvellement de réseau	52 535 €
Programme d'assainissement collectif	2 520 459 €
Travaux sur postes de relèvement et stations	231 279 €
TOTAL	3 160 455 €

En 2021, Flers Agglo a perçu 372 400 € de subventions du Conseil Départemental de l'Orne et 502 942 € des Agences de l'Eau.

EN 2022 :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 10 961 791 € dont les principales sont :

Intitulé de l'opération	Montant H.T.(reports compris)
Etudes eaux usées	420 000 €
Acquisition de matériel	694 850 €
Acquisition de terrains	65 000 €
Travaux de renouvellement de réseau	1 007 947 €
Programme d'assainissement non collectif (St Paul)	557 000 €
Réseaux EU Cerisy	1 655 107 €
Réseaux EU St Paul	1 007 505 €
STEP Cerisy	720 941 €
STEP Montilly	1 200 000 €
STEP Menil de Briouze	410 000 €
Travaux sur postes de relèvement et stations	542 000 €
Provision pour travaux	977 916 €
Dépenses imprévues	240 000 €
TOTAL	9 498 266 €

C - LES AUTRES DONNEES ECONOMIQUES

P 207.0 : Le taux global des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité :

Territoire	Montant	Volume facturé	Taux pour 1000
Flers Agglo régie	11 280,00	1 851 718,00	0,0061

P 257.0 : Le taux d'impayés sur les factures de 2021 :

Territoire	Montant	Montant facturé	Taux
Flers Agglo régie *	0,00	3 055 812,00	0,00%

ANNEXES

ANNEXE N°1 : LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

Ce document explique précisément l'objectif de chacune des rubriques composant une facture ainsi que leurs modalités de calcul.

ANNEXE N°2 : LES FACTURES TYPES A 120 m³

La notice explicative pour lire sa facture et comprendre les rubriques ainsi que les modèles de factures en vigueur sur le territoire de Flers Agglo en 2021 et 2022.

ANNEXE N°3 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2009, la loi a défini un certain nombre d'indicateurs de performance communs à tous les services d'eau et d'assainissement, bien qu'ils se trouvent chacun dans le rapport, une synthèse en est faite sous la forme d'un tableau récapitulatif.

ANNEXE N°4 : NOTES D'INFORMATION DES L'AGENCE DE L'EAU

ANNEXE N°5 : BILAN DES DEMANDES ET RECLAMATIONS

Demandes et réclamations en matière d'eaux usées enregistrées par la régie de Flers Agglo

ANNEXE N°6 : BILANS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS

Bilan d'auto-surveillance sont disponibles en téléchargement sur simple demande auprès de l'accueil de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

ANNEXE N°1 :

LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

Sur le territoire de FLERS AGGLO exploité en régie :

FLERS AGGLO établit 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne des 2 dernières années, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations, abonnements et locations de compteur sont facturés à terme échu.

Les locations et abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

1 La collecte et le traitement des eaux usées

Cette part correspond aux opérations de collecte, transport et épuration des eaux usées depuis les habitations jusqu'aux stations de traitement puis au milieu naturel.

06-01 Abonnement assainissement : couvre les coûts fixes de mise à disposition du service (construction et entretien des installations, facturation, astreinte 7j/7j et 24h/24h,...).

02-01 Consommation : correspond au nombre de m³ consommés (réel ou estimé) par l'utilisateur. Elle finance le traitement des eaux usées et l'élimination des produits résiduels.

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : s'applique aux abonnés disposant d'une installation d'assainissement non collectif et couvre les frais de contrôle par le service.

2 Organismes publics

Les Agences de l'Eau utilisent les sommes reversées par FLERS AGGLO pour préserver la ressource et lutter contre la pollution (subventions pour la construction des équipements et des réseaux, les travaux de protection des captages, des cours d'eau ou du milieu naturel). Elles communiquent chaque année à la collectivité, les tarifs applicables pour l'année civile à venir.

Certaines communes dépendent de l'Agence Seine Normandie, d'autres, de l'Agence Loire Bretagne.

03-04 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte : finance les projets d'assainissement des collectivités. Toute personne raccordée au réseau d'assainissement collectif y est assujettie, en fonction du nombre de m³ qu'elle consomme.

3 La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)

Les rubriques liées à l'assainissement collectif et non collectif sont soumises à une TVA à 10 %.

Sur le territoire exploité en Délégation de Service Public :

Les délégataires établissent 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne de la dernière année, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations sont facturées à terme échu et abonnements au semestre, par anticipation.

Les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

L'abonnement et la consommation comportent une part délégataire qui revient à la société qui a la Délégation de Service Public et une part collectivité qui revient à Flers Agglo.

Sur les communes sur lesquelles une Délégation de Service Public est en cours pour la gestion de l'eau potable, Flers Agglo a confié au délégataire de l'eau le soin de facturer l'assainissement collectif, qui apparaît en conséquence sur la même facture que l'eau.

ANNEXE N°2 : **LES FACTURES TYPES A 120 m³**

Modèles de facture annuelle

Basées sur une consommation moyenne de 120 m³ (consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes) sur la base du tarif applicable :

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Sommaire des factures types

Sur le territoire géré en régie par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO :

Comme toutes les communes ne dépendent pas de la même Agence de l'Eau, elles ne sont donc pas soumises aux mêmes redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » :

- St Clair de Halouze et La Chapelle au Moine dépendent de l'Agence Loire Bretagne (AELB).
- Les autres communes dépendent de l'Agence Seine Normandie (AESN),

- Factures 2021 :

- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| ○ Flers (AESN) : | - | Eau potable + assainissement collectif |
| | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - | Eau potable + assainissement collectif |
| | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ Berjou (AESN) : | - | Eau potable + assainissement collectif |
| | - | Eau potable + assainissement non collectif |

- Factures 2022 :

- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| ○ Flers (AESN) : | - | Eau potable + assainissement collectif |
| | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - | Eau potable + assainissement collectif |
| | - | Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ Berjou (AESN) : | - | Eau potable + assainissement collectif |
| | - | Eau potable + assainissement non collectif |

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

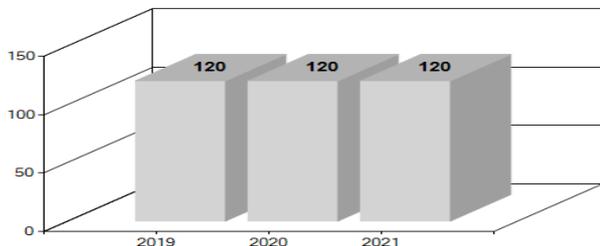
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62573 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

126,91

CONSOMMATIONS

506,51

TOTAL FACTURE TTC

633,42 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2021 4000 62573 du

Créancier :

Montant : **633,42 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

**NNE*000101 17

POC 4992706

63342

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99	15 mm	31/12/2021	3280	31/12/2020	3160	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									298,67
01-01 Consommation Eau 2021				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									282,48
02-01 Consommation Assainissement 2021				120 M3	1,83	219,60	10,00	21,96	241,56
06-01 Abonnement Assainissement 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						588,51		44,91	633,42

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

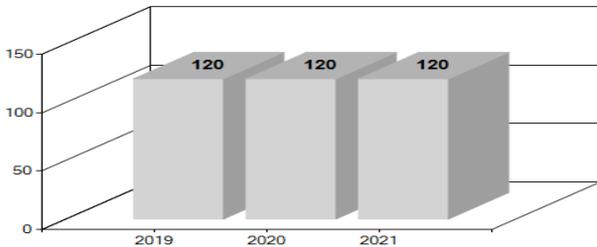
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage
SPECIMEN
.
61100 FLERS

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2021 4000 62572 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 95,57
CONSOMMATIONS 240,53

TOTAL FACTURE TTC 336,10 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2021 4000 62572 du
Créancier :

Montant : 336,10 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

**NNE*000101 17

POC 4978706

33610

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
169.99000001	15 mm	31/12/2021	1320	31/12/2020	1200	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2021							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												9,58
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 07/08/2020 au 03/02/2021							181 J	17,6000	8,71	10,00	0,87	9,58
TOTAL A PAYER									318,22		17,88	336,10

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

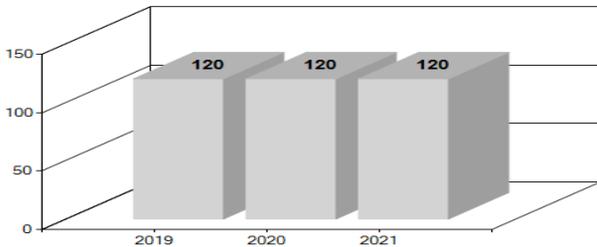
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62575 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91
CONSOMMATIONS 512,02

TOTAL FACTURE TTC 638,93 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2021 4000 62575 du
Créancier :

Montant : 638,93 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

**NNE*000101 17

POC 4918706

63893

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
209.99	15 mm	31/12/2021	2940	31/12/2020	2820	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									298,67
01-01 Consommation Eau 2021				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									282,48
02-01 Consommation Assainissement 2021				120 M3	1,83	219,60	10,00	21,96	241,56
06-01 Abonnement Assainissement 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
Organismes Publics									57,78
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1500	18,00	10,00	1,80	19,80
TOTAL A PAYER						593,91		45,02	638,93

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

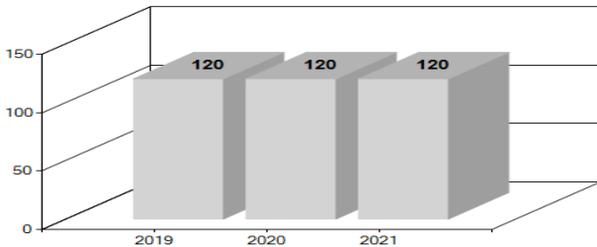
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62574 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 95,57
CONSOMMATIONS 250,66

TOTAL FACTURE TTC 346,23 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2021 4000 62574 du
Créancier :

Montant : 346,23 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

**NNE*000101 17

POC 4987706

34623

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire			
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³				
376990	15 mm	31/12/2021	1320	31/12/2020	1200	120				
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C	
Distribution de l'eau									298,67	
01-01 Consommation Eau 2021				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09	
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53	
05-01 Abonnement Eau 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04	
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95	
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06	
Organismes Publics									37,98	
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98	
Assainissement Non Collectif									9,58	
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 07/08/2020 au 03/02/2021				181 J	17,6000	8,71	10,00	0,87	9,58	
TOTAL A PAYER						327,82		18,41	346,23	

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

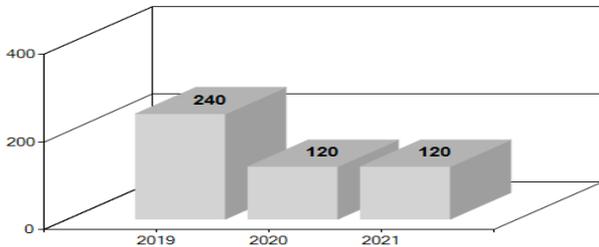
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 1734601 / 52720 / 1734601
Adresse point de comptage SPECIMEN LE BOURG 61430 BERJOU

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2021 4000 62577 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m ³
------------------	--------------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	123,35
CONSOMMATIONS	448,55

TOTAL FACTURE TTC	571,90 €
-------------------	----------

NET A PAYER avant le	
----------------------	--

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2021 4000 62577 du
Créancier :

Montant : 571,90 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

**NNE*000101 17

POC 4905706

57190

Réf. à rappeler : 1734601 / 52720 / 1734601

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
044.99	15 mm	31/12/2021	480	31/12/2020	360	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												214,35
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2021							100 M3	1,12	112,00	5,50	6,16	118,16
01-01 Consommation EAU 2021							20 M3	1,06	21,20	5,50	1,17	22,37
05-01 Abonnement EAU 2021 (en jours)							365 J	0,1176	42,92	5,50	2,36	45,28
Collecte et traitement des eaux usées												305,28
02-01 Consommation Assainissement 2021							120 M3	1,88	225,60	10,00	22,56	248,16
06-01 Abonnement Assainissement 2021 (en jours)							365 J	0,1423	51,93	10,00	5,19	57,12
Organismes Publics												52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN							120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER									529,31		42,59	571,90

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

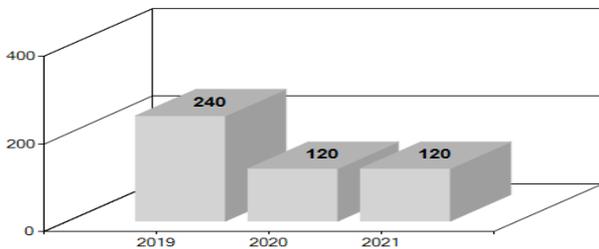
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
1734701 / 52720 / 1734701

Adresse point de comptage
SPECIMEN
LE BOURG
61430 BERJOU

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2021 4000 62578 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 75,81
CONSOMMATIONS 175,97

TOTAL FACTURE TTC 251,78 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2021 4000 62578 du
Créancier :

Montant : 251,78 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000212

**NNE*000101 17

POC 4986706

25178

Réf. à rappeler : 1734701 / 52720 / 1734701

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
044.98	15 mm	31/12/2021	480	31/12/2020	360	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												214,35
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2021 (en jours) période du 01/01/2021 au 31/12/2021							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2021							100 M3	1,12	112,00	5,50	6,16	118,16
01-01 Consommation EAU 2021							20 M3	1,06	21,20	5,50	1,17	22,37
05-01 Abonnement EAU 2021 (en jours)							365 J	0,1176	42,92	5,50	2,36	45,28
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												9,58
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 07/08/2020 au 03/02/2021							181 J	17,6000	8,71	10,00	0,87	9,58
TOTAL A PAYER									238,29		13,49	251,78

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

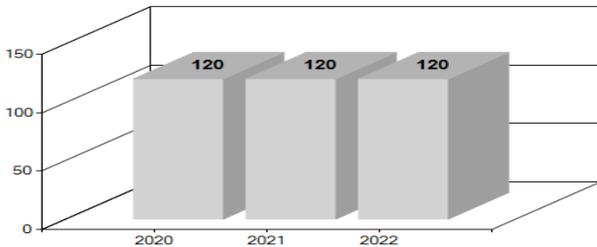
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage
SPECIMEN
.
61100 FLERS

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2022 4000 67490 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91
CONSOMMATIONS 515,75

TOTAL FACTURE TTC 642,66 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2022 4000 67490 du
Créancier :

Montant : 642,66 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

**NNE*000101 17

POC 4901706

64266

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire			
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³				
169.99	15 mm	31/12/2022	3400	31/12/2021	3280	120				
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C	
Distribution de l'eau									298,67	
01-01 Consommation Eau 2022				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09	
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53	
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04	
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95	
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06	
Collecte et traitement des eaux usées									291,72	
02-01 Consommation Assainissement 2022				120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80	
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92	
Organismes Publics									52,27	
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85	
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42	
TOTAL A PAYER						596,91		45,75	642,66	

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

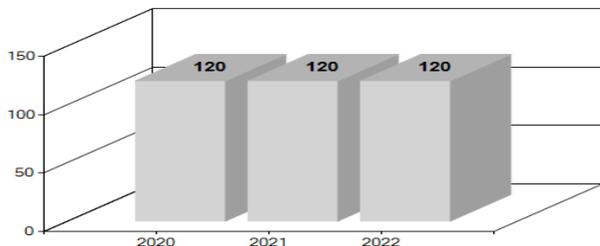
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67489 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

105,35

CONSOMMATIONS

240,53

TOTAL FACTURE TTC

345,88 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67489 du

Créancier :

Montant : **345,88 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

**NNE*000101 17

POC 4901706

34588

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
169.99000001	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
TOTAL A PAYER									327,11		18,77	345,88

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

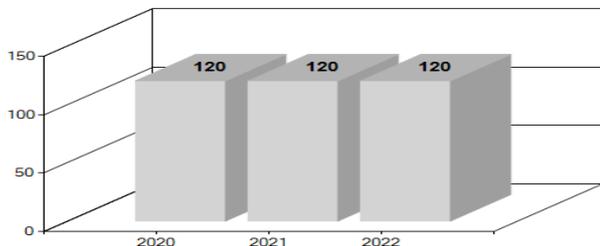
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67491 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m ³
MONTANT T.T.C.	
ABONNEMENTS ET LOCATION	126,91
CONSOMMATIONS	522,58

TOTAL FACTURE TTC 649,49 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2022 4000 67491 du
Créancier :

Montant : 649,49 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

**NNE*000101 17

POC 4921706

64949

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
209.99	15 mm	31/12/2022	3060	31/12/2021	2940	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									298,67
01-01 Consommation Eau 2022				120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									291,72
02-01 Consommation Assainissement 2022				120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
Organismes Publics									59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER						603,51		45,98	649,49

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

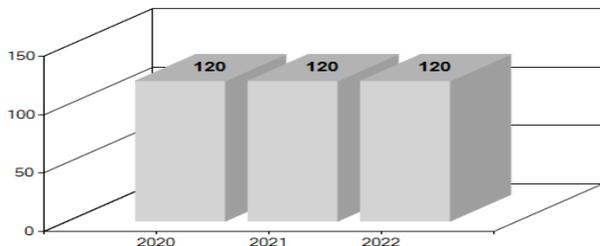
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67492 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m ³
MONTANT T.T.C.	
ABONNEMENTS ET LOCATION	105,35
CONSOMMATIONS	250,66

TOTAL FACTURE TTC 356,01 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2022 4000 67492 du
Créancier :

Montant : 356,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

**NNE*000101 17

POC 4985706

35601

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
376990	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif												19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
TOTAL A PAYER									336,71		19,30	356,01

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

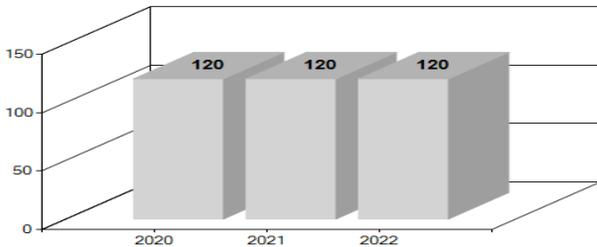
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 1734601 / 52720 / 1734601
Adresse point de comptage SPECIMEN LE BOURG 61430 BERJOU

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67488 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU	120 m ³
------------------	--------------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	129,93
CONSOMMATIONS	474,24

TOTAL FACTURE TTC	604,17 €
-------------------	----------

NET A PAYER avant le	
----------------------	--

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2022 4000 67488 du
Créancier :

Montant : 604,17 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

**NNE*000101 17

POC 4982706

60417

Réf. à rappeler : 1734601 / 52720 / 1734601

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.99	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									242,66
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022				100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022				20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)				365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
Collecte et traitement des eaux usées									309,24
02-01 Consommation Assainissement 2022				120 M3	1,91	229,20	10,00	22,92	252,12
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours)				365 J	0,1423	51,93	10,00	5,19	57,12
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						559,75		44,42	604,17

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

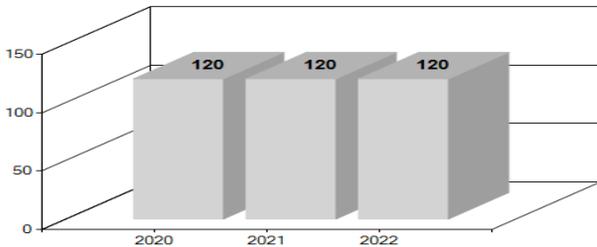
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
1734701 / 52720 / 1734701

Adresse point de comptage
SPECIMEN
LE BOURG
61430 BERJOU

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2022 4000 67487 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 92,17
CONSOMMATIONS 197,70

TOTAL FACTURE TTC 289,87 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2022 4000 67487 du
Créancier :

Montant : 289,87 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000221

**NNE*000101 17

POC 4923706

28987

Réf. à rappeler : 1734701 / 52720 / 1734701

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
044.98	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												242,66
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022							100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022							20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)							365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
TOTAL A PAYER									274,02		15,85	289,87

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

ANNEXE N°4 :

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Intitulé	Valeur
D204.0 – Prix TTC du service au m ³ , pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2022 (redevances AESN)	2.63 €
D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12 unités
P202.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	90 unités
P203.3 – Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
P204.3 – Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 124.5 tMS
P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la réglementation	100%
D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 150 hab
P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98.91 %
P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0061 €/m ³
P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0/1000 hab
P252.2 – Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquents de curage	6.6/100 km
P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.31 %
P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95.3 %
P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100 unités
P256.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	11 ans 9 mois
P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de N-1	0 %
P258.1 - P155.1 – Taux de réclamation	1.98/1000 ab

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

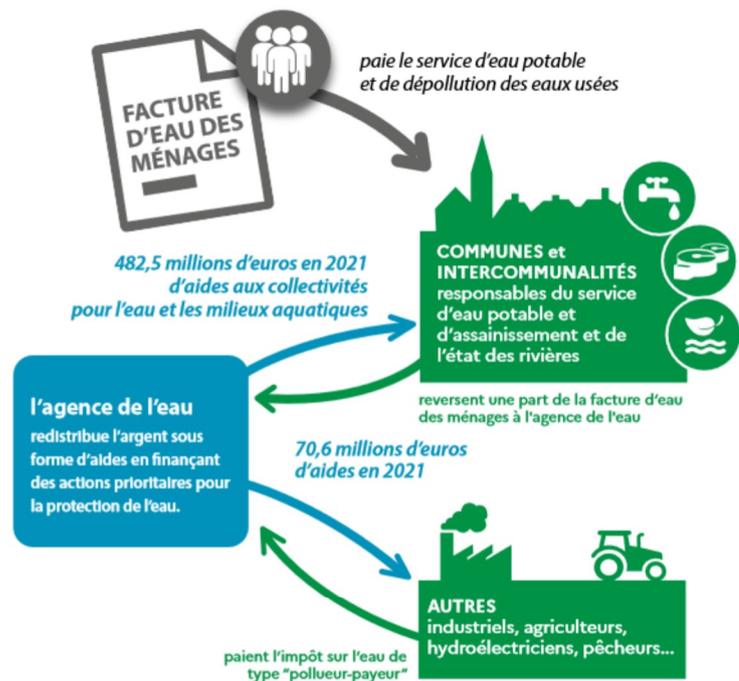
Les composantes du prix de l'eau:

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



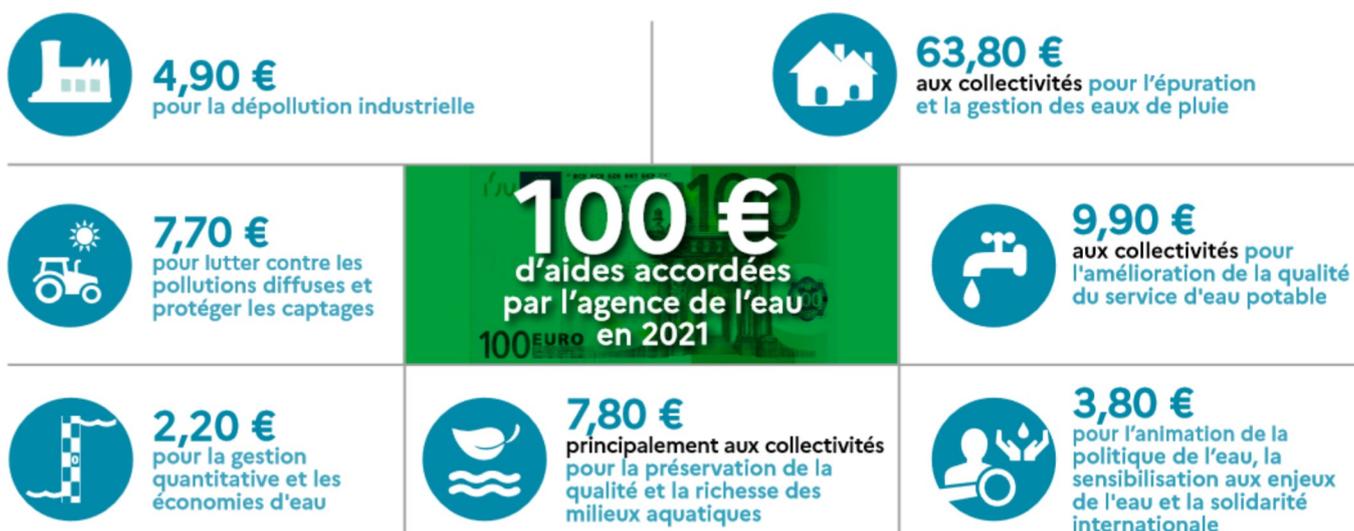
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

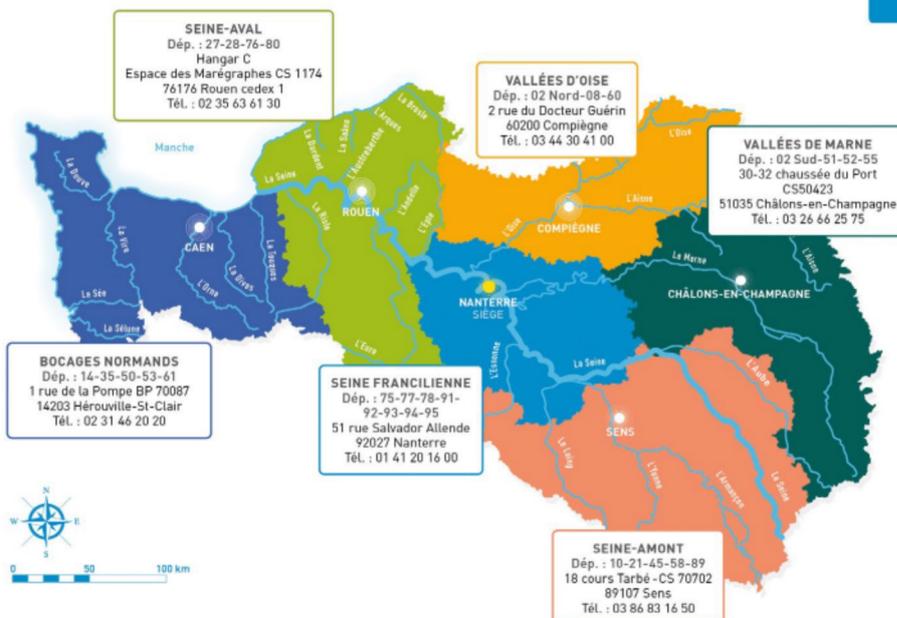
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

DÉCOUVREZ les podcasts

<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN IMMERSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

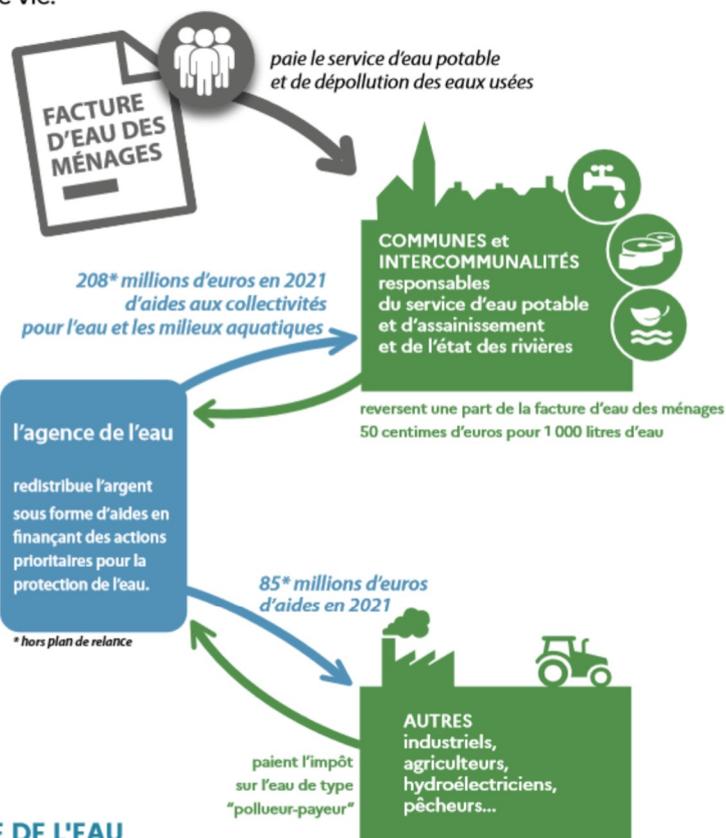
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

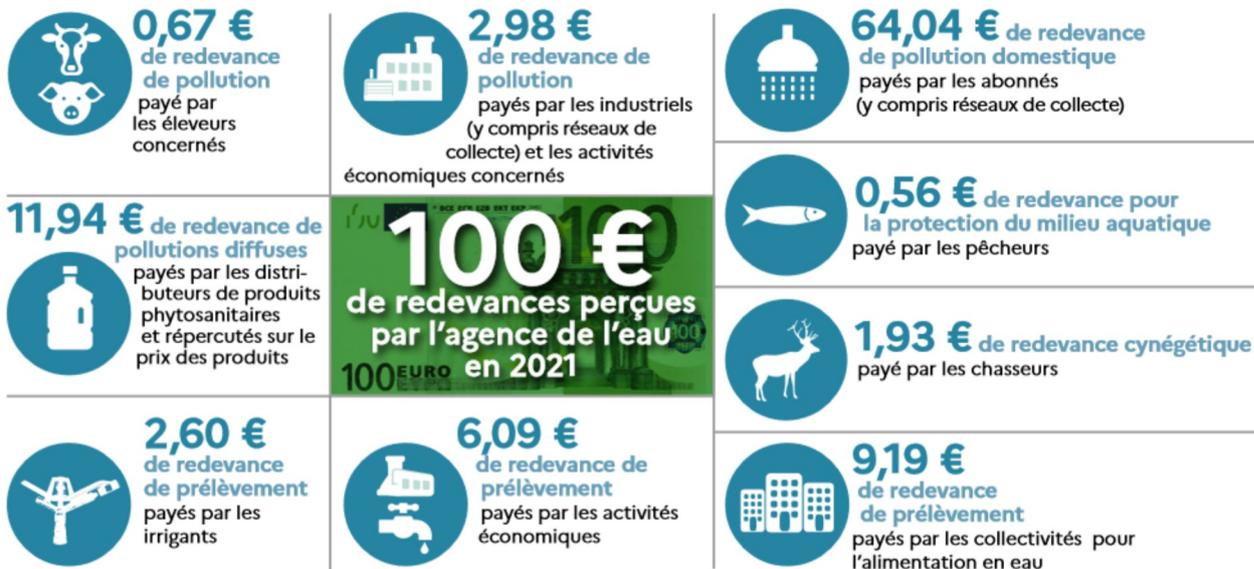
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

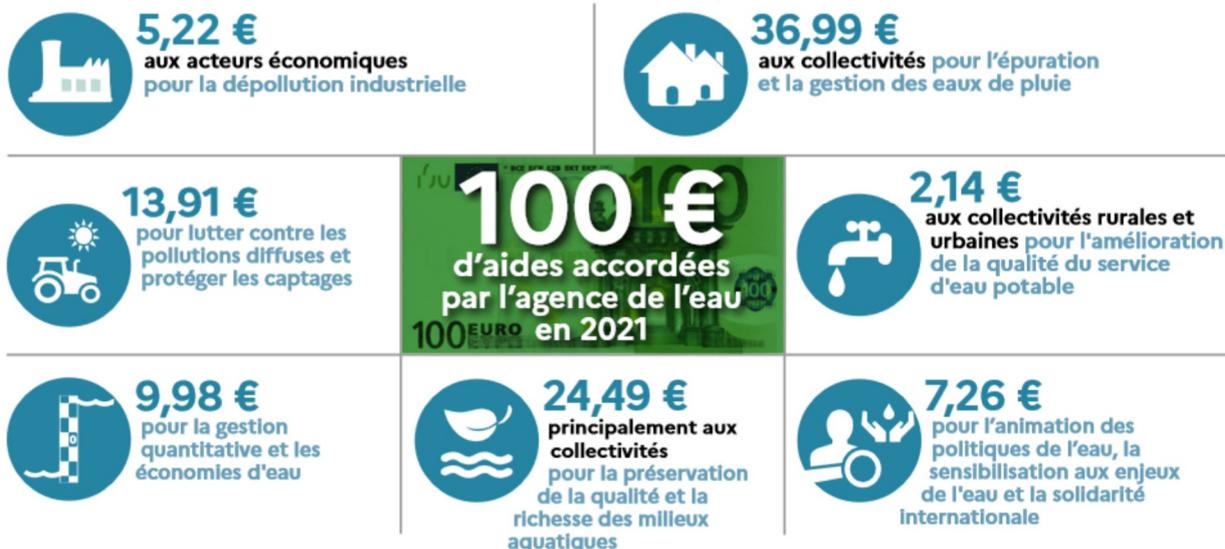


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

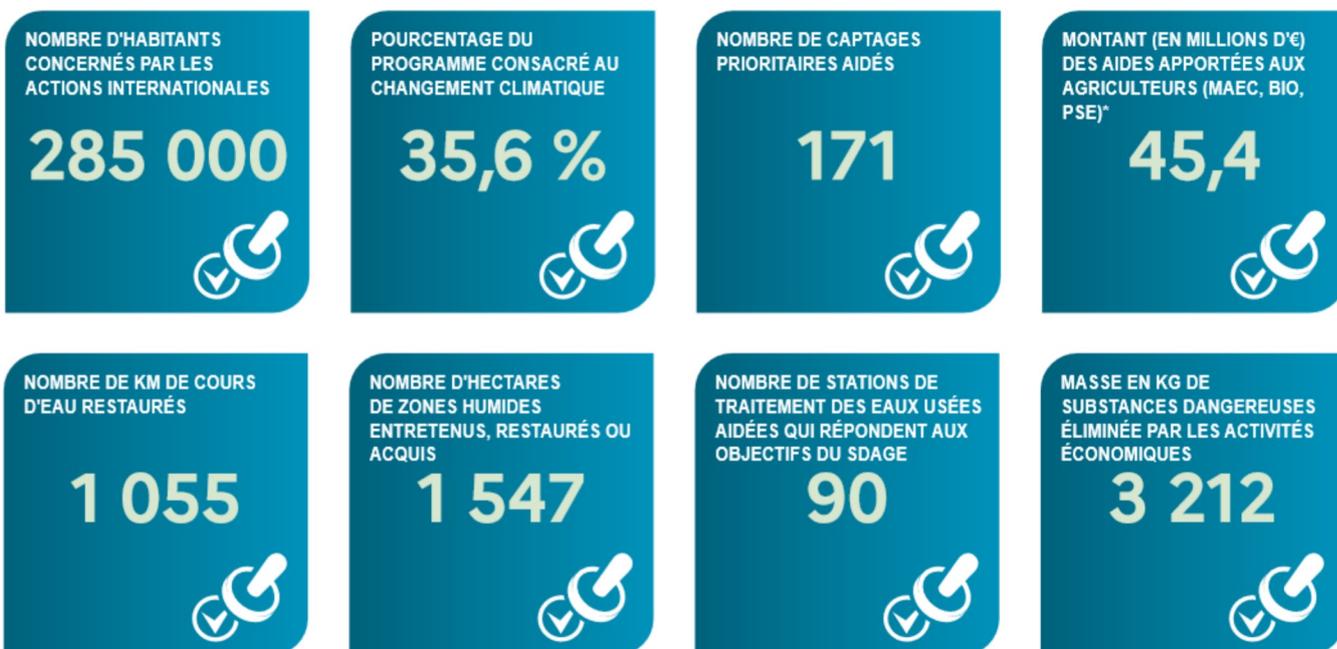


En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

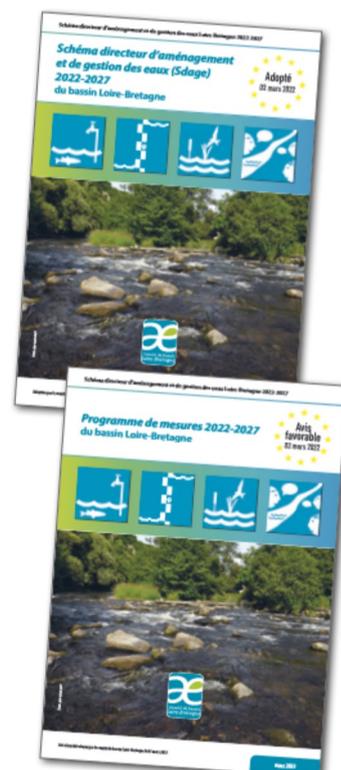
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

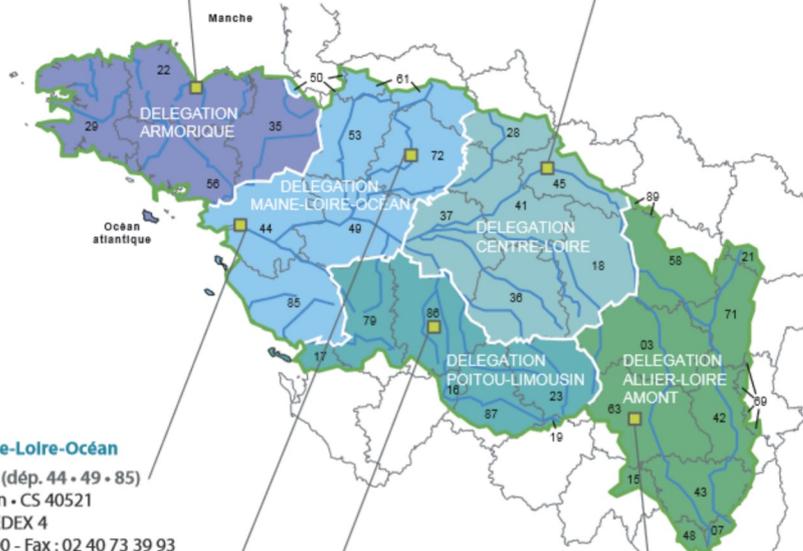
→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



DEMANDES ET RECLAMATIONS : BILAN 2021

Type de demande ou réclamation		Nombre de demandes ou réclamations	Proportion par rapport à la catégorie	Proportion par rapport au total
Catégorie	Objet			
AEP	Demande devis	3	1,5%	0,9%
	Carence	0	0,0%	0,0%
	Branchement en plomb	2	1,0%	0,6%
	Eau chlorée	4	2,0%	1,1%
	Eau sale	18	9,1%	5,1%
	Fuite	34	17,3%	9,7%
	Pression	18	9,1%	5,1%
	Problème compteur	18	9,1%	5,1%
	Repérage conduite	6	3,0%	1,7%
	Utilisation poteau incendie	0	0,0%	0,0%
	Facturation Eau & Ass	16	8,1%	4,5%
	Autres	78	39,6%	22,2%
	Total		197	100,0%
EU	Demande devis	0	0,0%	0,0%
	Conformité branchement	4	2,6%	1,1%
	Egouts bouchés	16	10,3%	4,5%
	Poste de relèvement	0	0,0%	0,0%
	Projet extension réseaux	0	0,0%	0,0%
	Renseignements réseaux	18	11,6%	5,1%
	Tampon regard visite	15	9,7%	4,3%
	Tranchée affaissée	1	0,6%	0,3%
	Vidange fosse	18	11,6%	5,1%
	Eaux pluviales	8	5,2%	2,3%
	SPANC	19	12,3%	5,4%
	Autres	56	36,1%	15,9%
Total		155	100,0%	44,0%
Total		352		26,14%

D&R environnement

26,14%

Commune	Nombre total de demandes et réclamations	Proportion de la commune/total	Nombre de réclamations	Proportion de réclamation/ total de D&R
Athis Val de Rouvre	8	2,27%	2	25,00%
Aubusson	1	0,28%	1	100,00%
Banvou	0	0,00%	0	
Bellou en Houlme	5	1,42%	3	60,00%
Berjou	3	0,85%	1	33,33%
Briouze	2	0,57%	1	50,00%
Cahan	1	0,28%	1	100,00%
Caligny	8	2,27%	4	50,00%
Cerisy Belle Etoile	14	3,98%	0	0,00%
Dompierre	0	0,00%	0	
Durcet	0	0,00%	0	
Echalou	1	0,28%	0	0,00%
Flers	112	31,82%	57	50,89%
La Bazoque	5	1,42%	2	40,00%
La Chapelle au Moine	5	1,42%	1	20,00%
La Chapelle Biche	3	0,85%	1	33,33%
La Coulonche	1	0,28%	1	100,00%
La Ferrière aux Etangs	1	0,28%	0	0,00%
La Ferté Macé	14	3,98%	7	50,00%
La Lande Patry	15	4,26%	10	66,67%
La Lande Saint Siméon	1	0,28%	0	0,00%
La Selle la Forge	21	5,97%	10	47,62%
Landigou	10	2,84%	5	50,00%
Landisacq	14	3,98%	10	71,43%
Le Chatellier	0	0,00%	0	
Le Grais	0	0,00%	0	
Le Menil de Briouze	0	0,00%	0	
Les Monts d'Andaine	0	0,00%	0	
Lonlay le Tesson	0	0,00%	0	
Menil Hubert sur Orne	0	0,00%	0	
Messei	4	1,14%	1	25,00%
Montilly	12	3,41%	7	58,33%
Pointel	0	0,00%	0	
Saint André de Messei	2	0,57%	1	50,00%
Saint Clair de Halouze	12	3,41%	8	66,67%
Saint-Georges des Groseillers	34	9,66%	19	55,88%
Saint Paul	26	7,39%	11	42,31%
Saint Philbert sur Orne	0	0,00%	0	
Saint Pierre du Regard	1	0,28%	0	0,00%
Sainte Honorine la Chardonne	1	0,28%	1	100,00%
Sainte Opportune	1	0,28%	1	100,00%
Saires la Verrerie	0	0,00%	0	
Commune hors CAPF	14	3,98%	1	7,14%
Total	352	100,00%	167	47,44%

Sur les 352 fiches ouvertes durant cette période, 98 % ont été clôturées.